REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRE-UNIVERSITAIRE

ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

RAPPORT
SUR LES MESURES PRISES PAR LA REPUBLIQUE DE GUINEE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE 1960 CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

AOUT 2006

Introduction

La République de Guinée, dans sa lutte contre la pauvreté et pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire du Développement, accorde une place particulièrement prépondérante à la scolarisation universelle, telle que recommandée par l'UNESCO, sans discrimination de sexe, de race, de religion ou de zone géographique.

Cette volonté politique de l'Etat guinéen s'est très tôt matérialisée par la mise en œuvre des reformes et des projets éducatifs, conformément aux instruments juridiques internationaux relatifs aux droits des enfants, aux conventions axées sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des enfants, y compris les jeunes élèves filles à l'école, ainsi que les femmes enseignantes.

Toutefois, malgré les efforts fournis par le gouvernement guinéen et ses partenaires, il faut reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire ; y compris au niveau de la poursuite sans relâche de la sensibilisation, de l'information et l'éducation de la population guinéenne sur l'acquisition du savoir et savoir faire ; toutes choses absolument nécessaires pour son bien être.

L'espoir est cependant largement permis, quand on mesure le chemin parcouru par rapport au point de départ de cette population, jusqu'en 1958, juridiquement inexistante sur la scène internationale en tant que sujet du droit international. Les éléments du présent rapport confirment, à n'en point douter, cet effort conjugué par le gouvernement guinéen.

La volonté réelle de l'Etat guinéen à adhérer à la convention de 1960 concernant la lutte contre les discriminations dans le domaine de l'enseignement a été facilement perceptible au niveau de ses normes juridiques supérieures.

Sur le terrain de la réalité, nonobstant les innombrables difficultés d'adaptation de ces normes juridiques supérieures étatiques à celles internationales, cette volonté d'adhésion concrète de l'Etat guinéen à celles-ci relevant d'une obligation de comportement, est appréciable.

Cette appréciation de la volonté de se conformer à cette convention, de la part des Etats parties, repose sur des indications générales vérifiables à plusieurs niveaux.

En effet, des articles des lois et règlements de ces Etats sont requis comme moyen de vérification de cette volonté et de ce comportement volontariste à se conformer à cette convention.

I- Remarques préliminaires

Dans son préambule, la Loi Fondamentale de la République de Guinée, révisée en décembre 2004, dispose que : « . . . **LE PEUPLE DE GUINEE,**
Proclame :

- L'égalité et la solidarité de tous les nationaux, sans distinction de race, d'ethnie, de sexe, d'origine, de religion et d'opinion ;
- Son adhésion aux idéaux et principes, droits et devoirs établis dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme . . . ;

Affirme solennellement son opposition fondamentale à tout régime fondé sur la dictature, l'injustice, la corruption, le népotisme et le régionalisme.

Réaffirme :
- Sa volonté de réaliser, dans l'unité et la réconciliation, un Etat fondé sur la primauté du droit et le respect de la loi démocratiquement établie ;
- Sa volonté d'établir des relations d'amitié et de coopération avec tous les peuples du monde sur la base des principes d'égalité . . . ».

II- Obligations en matière de présentation de rapports

La proclamation du caractère laïc de l'Etat guinéen, à l'article 1er de sa Loi Fondamentale, est déjà illustrative de sa volonté de traitement égalitaire de tous ses citoyens.

En outre, l'article 21 de la Loi Fondamentale de la République de Guinée, révisée en décembre 2004, dispose que l'Etat: « . . . Garantit l'égal accès aux emplois publics ;

. . . Assure l'enseignement de la jeunesse, qui est obligatoire ;
. . . Crée les conditions et les institutions permettant à chacun de se former. Il garantit la liberté de l'enseignement et contrôle les écoles privées ».

Par ailleurs, l'égalité de tous les citoyens guinéens devant les services publics est consacrée par l'article 23 de la Loi Fondamentale de la République de Guinée comme suit : « Quiconque occupe un emploi public ou exerce une fonction publique est comptable de son activité et doit respecter le principe de neutralité du service public. Il ne doit user de ses fonctions à des fins autres que l'intérêt de tous ».

Les dispositions ci-dessus présentées de la Loi Fondamentale guinéenne en vigueur posent, de façon claire, des interdits aux discriminations dans le domaine de l'enseignement, tant dans le recrutement et la gestion des enseignants que dans l'inscription et l'encadrement des élèves.

Plusieurs autres normes juridiques guinéennes ont été créées dans le sens de renforcer et de compléter les premières.

C'est notamment le cas du Projet de Code guinéen de Conduite dans les écoles. Après son approbation par l'ensemble des acteurs intéressés, ce Document n'attend plus que son adoption par l'Assemblée Nationale guinéenne, pour être promulgué, publié et mis en vigueur.

Par son article2, l'Etat guinéen crée un cadre en vue de "discipliner" les comportements de tous ceux qui sont en rapport direct et/ou indirect avec l'Ecole Guinéenne.

Dans cette perspective, son article 3 crée des organes appelés "**CONSEILS DE L'ECOLE**".

Ces organes, appelés "**CONSEILS DE L'ECOLE**'," sont spécifiés et présentés par son article 4 comme suit :
Le Conseil de Direction ;
Le Conseil de Discipline ;
Le Conseil des Enseignants ;
Le Conseil de Classes ;
Le Conseil Pédagogique ou Conseil d'Enseignement ;
Le Comité de Coordination.

Au §.2 de cet article4, il est stipulé que : « **LE CONSEIL DE DISCIPLINE** est chargé de statuer sur la conduite des élèves et des enseignants, relative aux cas de violation du présent Code de Conduite de l'Ecole.

Il prononce les sanctions . . . , selon le degré de cette violation . . .

Les règles de procédure du Conseil de Discipline sont principalement toutes celles en vigueur régissant l'Ecole Guinéenne, et accessoirement celles complémentaires, surtout d'application des premières. . . ».

Il est mentionné dans cette stipulation que : « . . . la présence de toute autre personne pouvant éclairer le Conseil est requise au Conseil ».

Ce Conseil comprend tant celui des Enseignants que ceux de Classe et de l'Enseignement ou Groupe Technique.

Dans ce Projet de Code de Conduite, le Législateur guinéen améliore la vie à l'Ecole en faveur de son Elève, en entérinant et en spécifiant des droits en son article 7, conformément aux paragraphes 7 et 8 de l'article 21 de la Loi Fondamentale guinéenne qui dispose que : « L'Etat - - -assure l'enseignement de la Jeunesse qui est obligatoire. Il crée les conditions et les institutions permettant à chacun de se former. Il garantit la liberté de l'enseignement, et contrôle les écoles privées ».

Par ailleurs, la Loi L/97/ 022 AN du 19 juin 1997 portant orientation de l'Education Nationale dispose que : « Le Droit à l'Education est garanti à chacun afin de lui développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle ».

Ce Projet de Code de Conduite dispose que : « l'élève ne peut être privé d'un cours ou d'un devoir que pour des raisons particulières, appréciées par l'enseignant et soumises à la décision de l'autorité compétente de l'école.

Les dispenses du cours d'éducation physique et sportive sont des droits concédés aux élèves, quand elles sont justifiées par un certificat médical délivré par un médecin et versé au dossier de l'élève.

L'admission d'un ou des élèves en classe supérieure est un droit à condition qu'elle soit acquise suite à une évaluation bien méritée, ayant à la base toutes les conditions requises en la matière.

En l'absence de l'enseignant (e) et aux heures libres (heures d'études), l'élève chef de classe ou son adjoint autorise seul les sorties des classes pour des besoins urgents.

L'élève a le droit d'être dans une école bien propre et bien tenue, de bénéficier des cours réguliers et bien dispensés.

L'élève a en outre droit :

- .A un dossier scolaire légal et complet ;
- A être inscrit (e) régulièrement dans le registre des matricules de l'école ;
- De s'assurer de l'existence de son livret scolaire ;
- De connaître ses notes et d'avoir ses fournitures scolaires ;
- A des informations suffisantes (séance d'orientation sur les attentes de l'école) ;
- A une diversité d'activités para et péri scolaires (sport par exemple, activités artistiques et culturelles...) ;
- A la mise en congé académique de la jeune fille élève en état de famille (circulaire N° 1720 relative aux grossesses des filles) ».

Il faut par ailleurs signaler qu'à ces différents droits, correspondent des devoirs et des interdits dont les violations appellent à des sanctions conséquentes.

L'article11 de ce Projet aménage un certain nombre de droits aux enseignants et enseignantes comme suit :
L'enseignant (e) a droit :

- Au respect et à la reconnaissance des parents d'élèves, des élèves et des autorités de l'école ;
- D'être protégé(e) par l'autorité scolaire (assistance sociale) ;
- A une formation initiale et continue ;
- A un matériel didactique performant adapté aux techniques d'apprentissage de sa discipline ;
- A des bourses de stages de formation ;
- A l'écoute ;
- Aux avantages prévus et contenus dans les textes en vigueur (avancement, promotion, prime, congés, vacances, soins sanitaires et médicaux. . .) ;
- A une autorisation d'absence et un repos médical légal en cas de maladie.

Tout comme dans le cas des droits des élèves à l'école, ceux des enseignants et enseignantes dans cet espace de vie exigent des devoirs et des interdits dont les violations appellent à des sanctions conséquentes.

Au nom de la Justice pour tous, il est également prévu dans ce Projet de Code de Conduite dans les écoles, en ses articles15, 16, 17,18 et 19, respectivement : la définition des autorités de l'école ; leurs droits ; leurs devoirs ; des interdits et des sanctions en cas de violation de ceux-ci par elles.

Les parents d'élèves sont également pris en compte par ce Projet de Code de Conduite dans les écoles, notamment en ce qui concerne leurs droits (article20) ; leurs devoirs (article21) ; des interdits (article22) et des sanctions (article23) en cas de violation de ceux-ci par eux.

Ce Projet de Code de Conduite dans les écoles prend aussi en charge les autorités de proximité ainsi qu'il suit :

Article 24 SONT DESIGNES " AUTORITES DE PROXIMITE"
24.1- Les DCE (Directeurs et Directrices Communaux de l'Education) ;
24.2- Les DPE (Directeurs et Directrices Préfectoraux de l'Education) ;
24.3 - Les DPSP (Directeurs et Directrices Pédagogiques Sous-Préfectoraux).

Les droits de celles-ci, leurs devoirs, des interdits faits à elles et les sanctions en cas de violation de ceux-ci par elles sont respectivement prévus au niveau des dispositions des articles 25 ; 26 ;27 et 28.

Le fait que la République de Guinée, pour renforcer et compléter ses normes juridiques déjà en place relatives à tout ce qui concerne l'Ecole Guinéenne, élabore cet autre Instrument Juridique, démontre combien elle attache la plus grande importance à la promotion de celle-ci, consciente que son avènement heureux ne peut procéder que de celle-ci.

En même temps, elle continue ses efforts de réduction des disparités, en adoptant des dispositions de plus en plus favorables à l'Enseignante, mais aussi à l'Elève-fille.

En ce qui concerne la première, des critères d'accès et de promotion aux fonctions supérieures dans l'Administration Scolaire ont été mis en œuvre depuis 2004 ; alors que jusque là, bien qu'à cursus égal, l'Enseignant était naturellement favorisé par rapport à sa "sœur" Enseignante.

S'agissant de la seconde, depuis la même période, c'est plutôt la discrimination "positive" qui a cours en Guinée. En effet, la Bourse d'Excellence du Président W.Bush n'est accordée qu'aux jeunes élèves filles.

Ces dispositions juridiques guinéennes sont pratiquement mises en œuvre à travers des sanctions positives et négatives, dans l'accès et la promotion, tout comme dans la rétrogradation des agents de l'Administration Scolaire, telle que définie par les critères de nomination à des emplois.

Ainsi, il n'est point exagéré d'affirmer qu'à travers ses normes juridiques, dispositions et pratiques, la République de Guinée est allée bien au-delà de cette Recommandation.

En déposant son instrument d'adhésion à la convention concernant la lutte contre les discriminations dans le domaine de l'enseignement, le 11/12/1964, la République de Guinée s'est résolument engagée à se soumettre à celle-ci, en en acceptant volontairement sa suprématie par rapport à ses normes juridiques nationales. En effet, depuis son accession à sa souveraineté, la République de Guinée a toujours mis en avant cette disposition dans les préambules des premières versions de sa Constitution et les deux dernières versions de sa Loi Fondamentale.

C'est ainsi qu'on peut lire, à l'alinéa2 du §3.du préambule de la Loi Fondamentale de février 1991, que :
« LE PEUPLE DE GUINEE,
Proclame :
- . . . ;
- Son adhésion aux idéaux et principes, droits et devoirs établis dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, . . .».

Ces mêmes dispositions ont été entérinées à l'alinéa2 du §3 du préambule de la Loi Fondamentale de décembre 2004 comme suit :
« LE PEUPLE DE GUINEE,
Proclame :
- . . . ;
- Son adhésion aux idéaux et principes, droits et devoirs établis dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, . . . ».

Par ailleurs, la 2ème session annuelle du Comité de Pilotage du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique (MEPU-EC), tenue à l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique (INRAP) à Conakry, les 2, 3 et 4 Septembre 2004, a regroupé :

- Les membres du cabinet du MEPU-EC ;
- Les Directeurs Nationaux, chefs des services centraux et coordonnateurs d'organes consultatifs du MEPU-EC ;
- Des représentants des autres Départements en charge de l'Education ;
- Des représentants d'ONG travaillant dans le secteur de l'Education ;
- Les Inspecteurs Régionaux de l'Education, le Directeur de l'Education de la Ville de Conakry (DEV), les Directeurs Communaux de l'Education (DCE) ;
- Les Directeurs Préfectoraux de l'Education et Directeurs Communaux de l'Education de Conakry ;
- Des responsables de sous-composantes du Programme Education Pour Tous (PEPT) ;
- Des représentants des syndicats nationaux et de la Fédération Guinéenne des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole (FEGUIPAE), pour un total de : 130 participants.

L'ordre du jour de ce regroupement portait, entre autres sur:

- Les critères de nomination des Chefs d'Etablissements ;
- La gestion décentralisée : compte-rendu des travaux de recherche menés au Sénégal, au Mali, au Bénin et en Guinée ;
- L'application de l'arrêté ministériel portant réorganisation du cycle primaire ;
- La formation continue des enseignants : point de la situation par Direction Préfectorale/Direction Communale de l'Education (DPE/DCE), Inspection Régionale de l'Education/Direction de l'Education de la Ville de Conakry (IRE/DEVC) : plan et stratégie de Formation ;
- La lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire : expérience sud-africaine ;
- La scolarisation des filles ;
- Alphabétisation et centres NAFA ;
- La carte d'identité citoyenne ;
- La commémoration du 5 octobre, Journée Internationale de l'Enseignant.

Un certain nombre de suggestions et de recommandations ont contribué à enrichir ces points de l'ordre du jour, tels que des critères de nomination des Directeurs d'Ecoles et des Chefs d'Etablissements.

Eu égard à la nécessité de qualifier les ressources humaines en charge des établissements scolaires que sont les Délégations Scolaires de l'Enseignement Elémentaire (DSEE), la session a recommandé :

1- Un appel à candidature fait par les autorités de l'éducation (DPE/DCE, MEPU-EC) ;
2- La présentation d'un dossier de candidature par chaque postulant ;
3- La sélection des dossiers de candidature par des commissions dont la composition est à la discrétion des DPE/DCE (pour les Directeurs d'Ecoles) et des IRE/DEV pour les Proviseurs, Censeurs, Principaux, Directeurs des Etudes et Délégués Scolaires de l'Enseignement Elémentaire;
4- L'organisation d'interviews avec les postulants présélectionnés au niveau des DPE/DCE (pour les Directeurs d'Ecoles) et des IRE/DEVC (pour les Chefs d'Etablissements et les DSEE), sur la base d'une grille d'entretien ;
5- Le dépouillement des résultats des entretiens ;
6- La désignation, après délibération par les commissions préfectorales et nationales, de postulants susceptibles d'être nommés Directeurs d'Ecoles, Chefs d'Etablissements ou DSEE ;
7- La nomination des Directeurs d'Ecoles, des Chefs d'Etablissements ou des DSEE.

1- POUR LE DIRECTEUR D'ECOLE PRIMAIRE

1.1- Conditions de candidature

Le postulant doit :

- Etre du personnel de la Fonction publique,
- Etre un très bon Instituteur, un Conseiller Pédagogique Maître Formateur (CPMF), CPL1
- Avoir une expérience confirmée de 5 ans au moins de pratique de classe à l'Elémentaire ;
- Etre en bonne santé physique et mentale, (certificat de visite et de contre visite, interviews).

1.2- Modalités de candidature

Le postulant doit déposer un dossier de candidature comprenant :

- Une lettre de motivation qui devra mettre en valeur l'expérience du candidat à l'Elémentaire, pouvant lui servir d'atout favorable à sa désignation comme Directeur d'Ecole Primaire ;
- Un Curriculum Vitae qui décrit le parcours scolaire du postulant et les diplômes obtenus, son expérience professionnelle, les formations suivies et les publications faites ;
- Une copie légalisée du dernier diplôme ;
- Un certificat de visite et de contre visite ;
- Une attestation de service.

1.3- Critères de sélection

Le postulant doit :

- Avoir de très bons résultats aux inspections pédagogiques et administratives ;
- Avoir de bonnes relations avec ses collègues, les parents d'élèves et la communauté ;
- Etre un meneur d'Hommes ;
- Etre de bonne moralité ;
- Avoir une bonne capacité d'animation pédagogique.

La formation des Directeurs d'Ecole par le PESAFAD sera prise en compte dans les critères d'appréciation pour la nomination. Une note confidentielle d'appréciation du postulant par son chef hiérarchique constitue une pièce fondamentale des conditions de candidature et des critères de sélection.

2- POUR LE DELEGUE SCOLAIRE DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ET SON ADJOINT

2.1- Conditions de candidature

Le postulant doit :
- Etre du personnel de la Fonction Publique ;
- Etre un CPMF, un ancien DPSP/DPC, un Directeur d'Ecole ou un Instituteur Ordinaire diplôme du CPL 1 ;
- Avoir une expérience d'au moins 7 ans de pratique de classe à l'Elémentaire ;
- Etre en bonne santé physique et mentale (certificat de visite et de contre visite).

2.2- Modalités de candidature

Le postulant doit déposer un dossier de candidature comprenant :
- Une lettre de motivation;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie légalisée du dernier diplôme ;
- Un certificat de visite et de contre visite ;
- Une attestation de service.

2.3- Critères de sélection

Le choix du DSEE et de son adjoint doit reposer sur les critères ci-après :
- Avoir de très bons résultats aux inspections pédagogiques et administratives ;
- Etre d'une probité morale établie ;
- Avoir une capacité d'animation communautaire ;
- Avoir une performance en communication écrite et orale ;
- Avoir des connaissances solides du système éducatif ;
- Avoir une grande capacité d'adaptation aux innovations.

Une note confidentielle d'appréciation du postulant par son chef hiérarchique constitue une pièce fondamentale des conditions de candidature et des critères de sélection.

3- POUR LE CHEF D'ETABLISSEMENT SECONDAIRE

3.1- Principal/Directeur des Etudes

3.1.1- Conditions de candidature

Le postulant doit :
- Etre de la Fonction Publique ;
- Etre professeur du Lycée (H.A) et /ou de Collège ;
- Etre en bonne santé physique et mentale ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans de pratique de classe au Secondaire.

3.1.2- Modalités de candidature

Le postulant doit déposer un dossier de candidature comprenant :
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie légalisée du dernier diplôme ;
- Un certificat de visite et de contre visite ;
- Une attestation de service.

3.1.3- Critères de sélection

Le choix du Principal et du Directeur des Etudes doit se faire sur la base des critères ci-après :
- Avoir de très bons résultats aux inspections pédagogiques et administratives ;
- Etre d'une bonne moralité ;
- Avoir de bons rapports avec les parents d'élèves et le collectif ;
- Etre un meneur d'Hommes.

Une note confidentielle d'appréciation du postulant par son chef hiérarchique constitue une pièce fondamentale des conditions de candidature et des critères de sélection.

3.2- Proviseur/Censeur

3.2.1- Conditions de candidature

Le postulant doit :

- Etre du personnel de la Fonction Publique ;
- Etre Professeur de Lycée ou APES ;
- Etre en bonne santé physique et mentale ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans de pratique de classe au Lycée.

3.2.2- Modalités de candidature

Le postulant doit déposer un dossier de candidature comprenant :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie légalisée du dernier diplôme ;
- Un certificat de visite et de contre visite ;
- Une attestation de service.

3.2.3- Critères de sélection

Le Proviseur ou le Censeur doit être choisi sur la base des critères ci-après :

- Avoir de très bons résultats aux inspections pédagogiques et administratives ;
- Etre d'une bonne moralité établie ;
- Avoir de bons rapports avec le collectif et les parents d'élèves ;
- Etre un meneur d'Hommes.

Une note confidentielle d'appréciation du postulant par son chef hiérarchique constitue une pièce fondamentale des conditions de candidature et des critères de sélection.

L'atelier a recommandé l'approfondissement de la réflexion en vue de mieux outiller les commissions des IRE/DPE/DCE dans le processus de nomination des Directeurs d'Ecoles ou Chefs d'Etablissements.

3.3- De la gestion décentralisée : compte rendu des travaux de recherche menés au Sénégal, au Mali, au Bénin et en Guinée

La session s'est félicitée des résultats de l'étude intitulée : "améliorer l'école dans un contexte de décentralisation" et a recommandé au Service Statistique et Planification (SSP) et à l'Inspection Générale de l'Education (IGE) de prendre toutes les dispositions pour une plus grande diffusion de ces résultats aux différents niveaux avant décembre 2004, avec l'appui de l'IIPE et Plan International Guinée.

3.4- De la réinstitution de l'enseignement de la langue anglaise au Collège à partir d'octobre 2005

La session a demandé à l'INRAP de mener toutes les démarches nécessaires pour qu'en fin d'année scolaire 2004-2005, on puisse être bien situé sur le nombre des professeurs d'anglais en service dans les établissements scolaires.

Elle a recommandé :

- La réintroduction de l'enseignement de l'anglais au premier cycle du Secondaire à partir d'Octobre 2005;
- La formation conséquente des Professeurs dans les Institutions Spécialisées ;
- La priorité aux zones rurales dans la ventilation des professeurs d'anglais.

3.5- De l'état des lieux de l'application de l'arrêté ministériel portant réorganisation du cycle primaire

La session a invité les IRE, DEV, DPE, et DCE à rendre effective l'application de l'arrêté ministériel relatif à la réorganisation du cycle primaire.

3.6- Du civisme et de la lutte contre la violence en milieu scolaire

La session a suggéré :

- L'adoption du Plan d'Action de la Semaine Nationale du Civisme, la reinstitution de la Fête de l'Arbre et la prise de dispositions pour la mise en place des structures d'élèves, après que le Document ait été adopté.

L'atelier s'est félicité de la baisse relativement sensible des cas de violence en milieu scolaire.

3.7- De la formation continue des enseignants

La formation continue des enseignants est l'une des activités clés du système éducatif, qui contribue à la qualification et à l'amélioration des compétences professionnelles. Elle est assurée par plusieurs institutions et acteurs.

A cet effet, la session a recommandé :

1-La création d'un cadre d'orientation entre les acteurs de la formation initiale et ceux de la formation continue (enseignement élémentaire et secondaire) ;
2-La poursuite des efforts d'harmonisation des actions de formation continue pour éviter la redondance des méthodes et pratiques de classe, l'implication de l'IGE dans ce processus ;
3-La redynamisation et l'équipement des structures déconcentrées de la formation continue : SRFC et CPFC ;
4-La réactualisation des cadres organiques de structures déconcentrées de la formation continue ;
5-La redéfinition des rôles et attributions des structures chargées de la formation continue ;
6-La reconnaissance et la valorisation des formations par le bénéfice des avantages attendus ;
7-Le renforcement de la formation académique en langue française des enseignants en difficulté.

3.8- De la lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire

Tirant les leçons de l'expérience Sud Africaine en matière de lutte contre cette pandémie, la session a recommandé :

1-L'élaboration d'une politique nationale de lutte contre le VIH/SIDA dans le secteur de l'éducation ;
2-L'adoption d'une approche multisectorielle et partenariale en matière de lutte contre le SIDA dans le secteur de l'éducation ;
- La coordination des activités au niveau central et déconcentré dans le cadre de cette lutte ;
- L'audit interne de l'impact du VIH/SIDA;

S'agissant de la distribution des médicaments, la session a :

- Approuvé le circuit de distribution en cours (la pharmacie centrale de Guinée →les préfectures →les sous-préfectures →les postes de santé→les écoles) ;
- Approuvé la participation du DPE comme cosignataire.

3.9- Des activités sportives

La session a recommandé :

1-La tenue des ateliers régionaux dans les IRE et la DEV de Conakry sur la politique de l'éducation physique et sportive en milieu scolaire et universitaire ;
2-L'inscription de la Direction Nationale du Sport Scolaire et Universitaire et de l'Education Physique en bonne place dans le programme de l'EPT.

La session a fait siens les programmes d'activités sportives proposés par les IRE et la DEV de Conakry, activités qui vont en droite ligne de la politique sportive de la Direction Nationale du Sport Scolaire et Universitaire.

3.10- De la scolarisation de la jeune fille, programme accéléré

Pour éliminer les disparités de genre au niveau de l'accès, du maintien et de la réussite dans le système éducatif guinéen, la session a recommandé :

1-Le renforcement de partenariat entre tous les intervenants dans l'éducation des filles ;
2-La mise en œuvre du Plan d'Action National de l'accélération de l'Education des filles ;
3-Le recrutement d'au moins 50 % des filles en première année.

3.11- Les Manuels scolaires

La session a recommandé :

1-La fourniture de manuels au 1er cycle du Secondaire en sciences mathématiques, français, biologie, histoire et géographie, physique-chimie ainsi que des manuels de référence ;
2-La diligence dans l'édition et la distribution des manuels de sciences 1ère A, 2ème A et 5ème A ;
3-L'achat de manuels de sciences, de français et de calcul pour la 6ème A.

La session a salué l'initiative Bush pour avoir octroyé à l'Ecole Guinéenne 500.000 manuels de français 1ère A et 2ème A et de 25.000 guides.

La session a sollicité la poursuite de ce programme en vue de couvrir les deux autres niveaux de l'Elémentaire en manuels de français.

3.12- Des Infrastructures et équipements

La session a recommandé :

1-Que des dispositions urgentes soient prises en vue de débloquer le paiement des entreprises impliquées dans la réalisation des infrastructures et équipements scolaires, tant au niveau des bailleurs de fonds bi et multilatéraux qu'au niveau de la contrepartie nationale, et notamment le programme de l'initiative PPTE ;

2-De prendre des dispositions à temps pour remettre en état les établissements sinistrés avant l'ouverture des classes, en allouant des fonds à cet effet pendant les vacances ;

3-Compte tenu de l'extension de la voie Tombo Gbessia et en vue de régler le problème de la démolition d'une partie du Lycée Bonfi, l'atelier a recommandé la construction d'un collège sur le site déjà identifié ;

4-Compte tenu de l'apport inestimable des écoles privées à l'amélioration de l'accès à l'éducation, l'atelier recommande de faciliter aux Fondateurs des Groupes Scolaires privés l'acquisition des domaines en vue de la construction d'écoles privées viables ;

5-La prise de dispositions pour l'achèvement des travaux de construction de 3 salles de classe pour le Collège-Franco-Arabe "Mouloukou Souleymane KABA" de Dubréka . Ces travaux ont été entamés sur fonds propres de l'APEAE du dit Collège.

3.13- De l'alphabétisation

Le taux d'alphabétisation de la population guinéenne a progressé de 38 % à 39,78 % en général, et celui des jeunes, de 21 % à 32,41 %, la session a encouragé le Service National d'Alphabétisation (SNA) et ses partenaires de terrain à poursuivre les actions en cours sur la base de la stratégie "faire faire".

La session s'est réjouie du thème retenu cette année pour la semaine du 8 septembre, Journée Internationale de l'Alphabétisation " Alphabétisation et SIDA".

3.14- Des Centres Nafa

Pour la pérennisation des acquis, la session a recommandé :

1-L'octroi des fournitures collectives par les DPE aux Centres Nafa fonctionnelles, après la sortie de la première promotion ;

2-S'agissant de la commémoration de la Journée Internationale de l'Enseignant, le 5 Octobre, compte tenu de la date très proche de l'ouverture des classes, la session a recommandé l'organisation de cette fête le 30 Octobre de chaque année, et qu'à cette occasion, des gratifications soient accordées aux meilleurs Enseignants, et que des activités sportives et culturelles soient organisées.

La session a recommandé en outre:

- La poursuite de la sensibilisation des communautés pour une meilleure prise en charge des moniteurs d'initiation professionnelle là où les nécessités l'imposent, et leur encouragement à créer des activités génératrices de revenus pour le fonctionnement correct et la pérennisation des centres Nafa ;
- La prise de dispositions pour l'établissement d'un plan de carrière de l'animateur communautaire en vue d'une prise en charge par l'Etat.

RECOMMANDATIONS GENERALES DE L'ATELIER

- La session a salué la contribution des APEAE dans la lutte contre le SIDA, la lutte contre la violence en milieu scolaire, les constructions, la rénovation et l'entretien d'écoles et l'organisation des activités sportives et culturelles ;
- La session a invité la coordination de l'EPT et le SNIES à s'investir dans la recherche de financement pour les constructions scolaires.

La session a recommandé :

- De prendre des dispositions en vue de régulariser la situation des retraités pris comme contractuels ;
- De rechercher des solutions en vue de la mise à la disposition des établissements scolaires, des livrets scolaires.

III- Indications générales

Avant le démarrage du Programme Education Pour Tous en 2001, la population du pays s'élevait à 8 107 000 habitants. Elle a été chiffrée à 8 994 220 en 2004 et 9 276 860 en 2005 en considérant un taux annuel d'accroissement de 2,8%. Ainsi, la structure de la population indique une prédominance des femmes et des jeunes de moins de 15 ans, respectivement pour 51 et 45,5 % en 2004. La population rurale représentait 70% de

la population totale du pays, et comptait 60% des enfants scolarisables en 2005. Ces données traduisent le besoin de scolarisation tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le programme Education Pour Tous est exécuté en trois phases de 4 années chacune. Le financement de la première phase a fait l'objet d'un accord de financement entre le gouvernement guinéen et ses partenaires au développement dont, entre autres, la Banque Mondiale.

En dépit des progrès réalisés ces dernières années dans le domaine de l'éducation (TBS de 72% en 2001 à 79% en 2005), le pays reste confronté à un défi d'amélioration des performances du secteur de l'éducation. Les résultats obtenus sont impressionnants en terme quantitatif. Cependant, les progrès sont plus limités en terme d'amélioration des apprentissages des élèves au Primaire, notamment en lecture. La qualité de l'éducation est plus nuancée en raison de multiples facteurs, dont notamment : (i) le ratio maître-élève ; (ii) le ratio livre-élève ; (iii) le contenu pédagogique ; (iv) le redoublement ; (v) le genre ; (vi) le lieu de résidence ; (vii) le niveau de revenu etc.

Dans le cadre de l'élaboration et de réformes politiques, des documents de politique couvrant divers aspects et préoccupations sont en cours de validation et d'adoption. C'est notamment le cas des politiques : (i) de formation initiale et continue des Enseignants ; (ii) de l'enseignement privé ; (iii) d'accélération de l'éducation des filles ; (iv) de manuels scolaires et ; (v) l'Enseignement Secondaire ; (VI) de lutte contre le VIH/SIDA dans le secteur de l'éducation.

En raison de l'importance des flux d'élèves arrivant au Secondaire et de la place charnière que ce niveau d'enseignement occupe dans le système éducatif, il était devenu urgent de valider et d'adopter la politique de l'enseignement secondaire ; ce qui offre aujourd'hui un cadre propice à l'élaboration d'une politique pertinente du post primaire.

A la faveur de la restructuration du Crédit de l'IDA, convenue entre le Gouvernement et la Banque Mondiale, la date de clôture de la première phase du programme, initialement fixée au 31 décembre 2005, a été prorogée au 31 décembre 2007. Ce qui interpelle tous à poser des gestes pour atteindre les objectifs du programme et relever les défis majeurs du système éducatif.

Ce rapport est destiné à servir d'intrant pour des échanges fructueux entre tous les partenaires, en vue d'aboutir à des prises de décisions pertinentes pour une meilleure poursuite du programme.

Ce rapport fait le bilan des activités du secteur de l'Education, depuis la revue à mis parcours d'octobre 2004 du Programme Education Pour Tous, suivant l'approche programme. L'analyse est faite en fonction des trois composantes du Programme, en tenant compte des interventions des divers partenaires techniques et financiers (PTF) pour lesquels des informations sont disponibles. Le rapport comporte principalement trois chapitres qui abordent les préoccupations actuelles du système éducatif guinéen. Rappelons que les objectifs du programme sont : **(i)** accroître le nombre d'enfants dans les écoles primaires et secondaires (impulsion de l'accès) ; **(ii)** assurer que les enfants aient accès non seulement à une scolarisation, mais aussi à un apprentissage réel (amélioration de la qualité); **(iii)** aider le système à appuyer le personnel scolaire et de s'assurer que l'équipe pédagogique ait accès aux ressources requises d'une façon équilibrée (amélioration de la gestion).

A l'occasion de la restructuration du Crédit de l'IDA, convenue entre le Gouvernement et la Banque Mondiale, la date de clôture de la première phase du programme, initialement fixée au 31 décembre 2005, a été prorogée au 31 décembre 2007. Ce qui interpelle tous à poser des gestes pour atteindre les objectifs du programme et relever les défis majeurs du système éducatif.

Evolution du Financement du secteur de l'Education par le budget de l'Etat

Niveau de dépenses	2001		2002		2003		2004		2005	
	Montant	%PIB	Montant	%PIB	Montant	%PIB	Montant	%PIB	Montant	%PIB
Dépenses courantes Éducation	116,07	1,96	135,81	2,14	148,8	2,06	136,04	1,53	79,40	0,74
Dépenses courantes de l'Etat	517,57	8,75	588,21	9,29	613,3	8,51	1 015,87	11,43	511,20	4,81
Part du secteur éducation dans les ressources internes hors dons	14,81	-	17,37	-	17,73	-	14,63	-	11,41	-
PIB	5 909,56	-	6 328,53	-	7 192,47	-	8 883,29	-	10 618,02	-

Sources : PIB – cadrage macro- économique – 15 mars 2005 ; Dépenses courantes éducation 2001, 20O2 et 2003 rapport revue à mi- parcours EPT-octobre 04 ; Dépenses courantes éducation 2004 et 2005 état exécution du budget 2004 au 31 Décembre 2004 et 30 juin 2005 ; Dépenses courantes

budget de l'état des années 2001, 2002 et 2003 rapport revue à mi- parcours EPT octobre 2004, Page 45 ; Dépenses courantes budget de l'Etat des années 2004, 2005 et état d'exécution budgétaire au 31 décembre 2004 et au 30 juin 2005.

La répartition intra sectorielle du financement de l'éducation (milliards GNF courants)

Années/niveaux	2001		2002		2003		2004		2005	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Préscolaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Primaire	**60,0**	**51,67**	**66,2**	**48,46**	**66,9**	**44,95**	**51,51**	**37,86**	**31,41**	**39,55**
Secondaire	21,5	18,5	26,8	19,6	33,0	22,1	38,8	28,5	19,4	24,4
MEPU-EC	81,5	70,1	93,9	68,7	99,9	67,1	90,3	66,4	55,8	64,0
Technique Professionnel	9,2	7,9	11,8	8,6	12,4	8,3	9,4	6,6	5,1	6,4
Supérieur	25,4	21,8	30,9	22,6	36,5	24,5	36,6	26,9	23,4	29,5
Dépenses courantes Éducation	116,1	100,0	136,6	100,0	148,8	100,0	136,0	100,0	79,4	100,0

Sources : Rapport d'Evaluation à mi parcours Octobre 2004 et état d'exécution budgétaire 2004 et au 30 juin 2005.

Structure des dépenses courantes par niveau d'enseignement en 2004 et 2005

Niveau d'enseignement	2004			Premier semestre 2005		
	Salaires	Biens/Services	Interventions	Salaires	Biens/Services	Interventions
Primaire	61,22	2,11	-	40,27	1,05	-
Secondaire	20,09	6,67	0,27	13,20	3,29	0,10
MEPU-EC	81,31	8,78	0,27	53,47	4,43	0,10
MET-FP	6,28	2,50	0,2	3,9	1,22	-
MESRS	12,70	3,10	20,84	8,92	0,8	18,36

Déconcentration des crédits budgétaires

Le processus de déconcentration budgétaire a été poursuivi et renforcé. En 2004, le MEPU-EC a alloué 76,48% des crédits au fonctionnement des services déconcentrés en biens et services.

Au MET-FP, 73,18% des crédits ont été alloués au fonctionnement des services en ce qui concerne les dépenses d'achat de biens et de services en 2004.

Au niveau du MESRS, l'essentiel des dépenses concernant le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont entièrement déconcentrées et ont fait l'objet d'inscription dans la catégorie des dépenses d'intervention.

Pour l'exercice 2005, il a été prévu une déconcentration des crédits de fonctionnement des services du MEPU-EC à hauteur de 90% ; 80% pour le METFP et 58,33% pour le MESRS en ce qui concerne les subventions et les transferts (sources : LFR 2004 ; LFI 2005).

Bilan de la composante Accès

A l'issue de la revue à mi-parcours du PEPT, tenue en octobre 2004, l'intensification des progrès dans les apprentissages a été au cœur des préoccupations du Gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers (PTF) dans le domaine de l'éducation.

L'objectif pour le développement de l'Accès est d'accroître le nombre d'enfants dans les écoles primaires et secondaires de proximité, avec un accent particulier sur les inscriptions en première année, particulièrement favorable en ce qui concerne les filles. L'indicateur de performance pour cet objectif est un taux d'admission brut de 90% à l'horizon 2005. En même temps, il faut parvenir à un abaissement de la taille moyenne des groupes pédagogiques au primaire de 52 à 48 élèves.

Au Primaire : constructions scolaires

Les actions prioritaires sont entre autres portées sur les constructions d'infrastructures scolaires, le recrutement des enseignants en nombre suffisant, la réduction du nombre d'écoles primaires à cycles incomplets, la prise en compte des zones défavorisées du pays et l'accélération de la scolarisation des filles.

L'orientation des nouvelles constructions a pris en compte le ciblage des zones les plus défavorisées.

Aussi, des activités de préparation de nouvelles constructions scolaires au Primaire ont été poursuivies.

Sur le plan de l'entretien et de la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires, l'harmonisation du manuel d'entretien et la production d'un manuel de réhabilitation ont été réalisées en Septembre 2005.

Nouvelles inscriptions au Primaire

Les indicateurs d'inscriptions scolaires rendent compte du niveau général d'admission dans les écoles primaires. Le taux brut d'admission (TBA) et le taux net d'admission à l'âge de 7 ans (TNA) permettent d'évaluer la capacité du système éducatif d'accueillir les enfants d'âge légal en première année.

Effectifs des nouveaux inscrits

Années/régions	2002		2003		2004		2005		Croissance 04-05	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Boké	15 351	6 807	19 539	8 768	20 364	9 188	23 287	10 637	14.4%	15.8%
Conakry	33 518	16 470	38 325	18 861	39 464	19 735	41 690	20 692	5.6%	4.8%
Années/régions	**2002**		**2003**		**2004**		**2005**		**Croissance 04-05**	
	Total	**Filles**	**Total**	**Filles**	**Total**	**Filles**	**Total**	**Filles**	**Total**	**Filles**
Faranah	12 284	5 339	17 983	7 965	19 429	8 728	16 363	7 451	-15.8%	-14.6%
Kankan	18 972	8 288	22 496	10 097	27 914	12 593	29 546	13 228	5.8%	5.0%
Kindia	23 901	10 928	28 254	12 860	31 276	14 185	27 433	12 590	-12.3%	-11.2%
Labé	12 081	5 732	19 493	9 375	22 742	10 666	23 894	11 575	5.1%	8.5%
Mamou	11130	4 766	18 194	7 806	15 362	6 835	18 616	8 021	21.2%	17.4%
Nzérékoré	30 788	13 755	30 479	14 024	38 662	17 600	40 943	19 254	5.9%	9.4%
Total	158025	72 085	194763	89 756	215213	99 530	221772	103448	3.0%	3.9%
Croissance annuelle	-	-	**23,2%**	**24,5%**	**10,5%**	**10,9%**	**3,0%**	**3,9%**	-	-

Dans l'ensemble, l'objectif de 90% de TBI au Primaire en 2005 n'a pas été réalisé, le taux réalisé ayant été de 65%. En milieu urbain, les progrès sont meilleurs (84,5%) en comparaison des zones rurales (56%). Le TBI des garçons (66,73%) est supérieur à celui des filles (63%). Ces disparités persistantes justifient l'orientation des efforts d'amélioration de l'accès vers les zones et les couches sociales défavorisées.

Il est important de souligner que le TBI en première année (65%) pourrait s'améliorer notablement, suite à la livraison des nouvelles salles de classe et au recrutement d'enseignants contractuels pendant l'année scolaire 2005-2006.

Taux brut de scolarisation (TBS) et taux net de scolarisation (TNS)

Indicateurs de couverture	2002		2003		2004		2005	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Population scolarisable (7-12ans)	1393820	660911	1441106	683149	1487924	705297	1536539	728297
TBS	72%	63%	74%	67%	77%	70%	79%	73%
TNS	57%	52%	60%	55%	62%	58%	63%	60%

Le TBS, rapport entre le nombre d'élèves inscrits au Primaire et la population scolarisable (7-12 ans) a connu une augmentation constante pour atteindre 79% en 2005, ce qui n'est pas distant de l'objectif fixé dans le PEPT pour la première phase (TBS de 81% pour 2005). La participation féminine au Primaire a enregistré un gain de 3%, de 70% en 2004 à 73% en 2005.

Le TNS a évolué lentement avec un gain d'un seul point entre 2004 et 2005. Ainsi, sur 100 enfants en âge d'aller à l'école (7-12 ans), 37, dont une grande proportion de filles (40 sur 100), ne fréquentent pas l'école.

Il convient de noter que le TBS et le TNS en zone rurale ont progressé de 58% et 47% en 2004 à 61% et 49% en 2005. Mais, toujours en retard, en comparaison des TBS et TNS dans les zones urbaines (112,5% et 90,2%) en 2005, malgré un léger recul de ces taux au regard de l'année précédente (114% et 91%). Les filles en milieu rural sont nettement moins scolarisées (TBS = 55% et TNS = 45%).

Normalisation des écoles : besoins en salles de classe pour normaliser les écoles primaires à cycle incomplet

Régions	Nbre d'écoles de 1 à 2 salles	Nbre d'écoles de 4 à 5 salles	Total
Boké	164	63	22
Conakry	2	31	33
Faranah	218	90	08
Kankan	269	101	370
Kindia	178	155	333
Labé	314	114	428
Mamou	168	119	287
N'Zérékoré	305	161	466
Total	**1 618**	**834**	**2 452**

Les données collectées indiquent que pour normaliser les écoles de 1 et 2 salles de classe en école de 3 classes, il y a un besoin de 1 618 salles de classe à construire. Pour les écoles de 4 à 5 classes en écoles de 6 classes, le besoin est estimé à 834 salles à construire ; soit un total de 2 452 classes sur l'ensemble du territoire national. Au cours des négociations entre le Gouvernement et les PTF intervenant dans le programme de constructions scolaires, la complétude des écoles en cycle incomplet est progressivement prise en compte.

Classes multigrades

La multi gradation contribue à la normalisation des écoles et à la rétention scolaire. La mise en œuvre de cette stratégie fait l'objet d'attention des autorités et des administrateurs.

Situation des classes multigrades du public

Années	2002	2003	2004	2005
Salles en multigrade	1 530	1 199	1 136	1 159
Total salles	16281	16 821	17 597	27 018
% salles en multigrade	9,4%	7,1%	6,5%	4,3%
Élèves en classe multigrade	60 396	63 243	59 058	60 290
Total effectifs inscrits	775577	836 330	892 794	939 371
% élèves en multigrade	7,8%	7,6%	6,6%	6,4%
Ratio élèves/salle	48	50	51	52

Le tableau ci-dessus indique que le pourcentage de salles en multigrade continue de baisser par rapport à l'ensemble des salles de classe du public. Il en est de même au niveau des effectifs d'élèves dans ce type d'organisations pédagogiques.

Taille des groupes pédagogiques : ratio élèves/classe par zone et par statut

Statut public + privé + communautaire	Zones	Boké	Conaky	Farana	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zéré	Guinée
Ratio	Urbaine	53,9	42,5	65,4	62,5	54,0	50,1	45,4	49,9	48,0
Elèves/Salle	Rurale	48,1		41,3	41,8	39,1	44,0	37,4	42,6	41,9
	Ensemble	49,7	42,5	48,3	47,8	43,4	45,9	39,4	44,6	44,7
Public										
Ratio	Urbaine	57,1	91,5	74,1	77,8	70,4	55,8	50,6	62,1	71,4
Elèves/Salle	Rurale	52,6		41,1	41,6	42,2	43,6	37,1	42,7	49,2
	Ensemble	53,8	91,5	49,0	49,5	48,9	46,7	39,8	46,5	50,8
Privé										
Ratio	Urbaine	10,0	29,2	37,6	38,1	30,5	32,2	32,5	30,3	29,7
Elèves/Salle	Rurale	34,9		58,0	43,1	25,7	44,9	46,2	40,1	41,3
	Ensemble	31,1	29,2	39,0	40,0	28,1	34,3	35,2	32,6	30,6
Communautaire										
Ratio	Urbaine	49,8	42,9	17,3	53,2	50,0	67,1	0,0	39,3	68,6
Elèves/Salle	Rurale	47,5		15,8	46,8	38,4	53,3	46,0	45,2	45,2
	Ensemble	47,7	42,9	16,8	50,2	38,5	54,8	46,0	43,5	45,8

Le ratio global de 50,8 élèves par classe dans le secteur public se rapproche de la taille moyenne de classe visée comme objectif à atteindre (faire baisser le ratio de 52 à 48). En zone rurale, la taille moyenne par classe est davantage proche de l'objectif, soit 49,2. Par contre, l'écart par rapport au résultat escompté est très élevé pour ce qui concerne les zones urbaines. Cet écart est plus considérable pour la ville de Conakry (91,5 élèves par

classe en moyenne). Cette situation interpelle l'ensemble des partenaires pour la réalisation de constructions scolaires au niveau de la capitale afin de résoudre le problème lancinant d'engorgement des effectifs.

A l'Enseignement Privé

Les établissements scolaires privés ont enregistré un accroissement constant des effectifs des élèves, contribuant ainsi à l'objectif de la scolarisation universelle. En 2005, ils ont représenté 54,1% des populations scolaires au Primaire dans la ville de Conakry. Cependant, ce pourcentage assez élevé masque le développement relativement faible des écoles privées à l'intérieur du pays (entre 15,7 et 6,6 pour cent en 2005).

Les établissements de type communautaire présents dans les zones rurales en majorité, ont enregistré un effectif de 19 119 élèves en 2005 contre 18 482 élèves en 2004, dont 7 900 filles ; soit un taux d'accroissement de 3%. Le ratio élèves/classe a été de 48,9 et le ratio élèves/enseignant, de 45,8.

Au Secondaire : évolution des effectifs

Une conséquence de l'augmentation rapide du TBS au Primaire ces dernières années, est la croissance de la pression de la demande de scolarisation au Secondaire. Le tableau qui suit fait état de l'évolution des effectifs dans les Collèges et Lycées :

Effectifs des élèves

Régions	2004				2005			
	Collèges		Lycées		Collèges		Lycées	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Boké	28 385	8 638	6 981	1 885	30 429	9 516	7 260	1 960
Conakry	80 749	32 018	32 126	10 435	71 873	14 437	33 411	10 852
Faranah	20 029	4 606	5 930	1 014	21 853	5 781	6 167	1 055
Kankan	30 015	8 083	6 945	1463	28 518	8 253	7 223	1 522
Kindia	29 348	8 951	7 640	2 002	34 009	9 992	7 946	2 082
Labé	19 369	7 084	3 710	939	23 202	9 054	3 858	977
Mamou	14 695	4 510	3 148	774	15 901	5 397	3 274	805
Nzérékoré	41 700	11 167	9 630	1 766	47 618	13 718	10 015	1 837
Ensemble	**264 290**	**85 057**	**76 110**	**20 278**	**273 403**	**87 021**	**79 154**	**21 090**

Au premier cycle du Secondaire, l'effectif des élèves est passé de 264 290 en 2004 à 273 403 en 2005 (un accroissement de 3%) alors qu'au Lycée, les effectifs sont passés de 76 110 élèves en 2004 (dont 20 278 filles) à 79 154 en 2005 (dont 21 090 filles). En terme de croissance annuelle, le taux de transition entre le Primaire et le premier cycle du Secondaire a connu une progression remarquable ces dernières années. Le taux d'admission est passé de 49,9% (43,3% pour les filles) à 69,6% (64,9% pour les filles) entre 2002 et 2004.

Capacités d'accueil et personnel enseignant

Le nombre de salles de classe s'est accru de 4 142 à 5 176 entre 2001 et 2004 ; soit une augmentation de 1034 salles de classe correspondant à un accroissement global de 25% sur la période qui est plus ou moins égal au niveau des régions. Malheureusement, les statistiques du Secondaire ne permettent pas de faire ressortir les laboratoires et les autres infrastructures pédagogiques spécialisées qui sont essentielles dans l'amélioration de la qualité des apprentissages.

En terme de personnel, l'enseignement secondaire dans son ensemble est caractérisé par des faiblesses dans l'optimisation des horaires statuaires des enseignants en rapport avec les organisations pédagogiques. En effet, le système d'emploi du temps assez complexe (matières au programme non regroupées) rend difficile l'optimisation des ressources enseignantes, surtout lorsque les enseignants ne sont pas polyvalents sur des matières connexes comme les mathématiques et les sciences, l'histoire et la géographie, etc.

Au niveau des effectifs, le personnel enseignant a connu une progression remarquable de 38,7% sur la période 2002-2004. Cette progression a été obtenue grâce à une politique de contractualisation des enseignants du Secondaire. Il faut remarquer cependant que la proportion des femmes a baissé de 10,4% à 6,8%, une tendance négative qui ne favorise pas les objectifs sur l'équité du PEPT.

Par ailleurs, il convient de noter que l'intervention du secteur privé au niveau de l'enseignement secondaire est encourageante. Elle a contribué à plus de 11% en moyenne aux effectifs des élèves de 2002 à 2004, l'on y remarque une forte présence féminine avec une moyenne de 44% de filles.

A l'Enseignement Technique et Professionnel

Elargir le dispositif de formation a été placé au centre des stratégies d'amélioration de l'accès ; ceci, à travers : (i) l'intéressement des jeunes à la formation professionnelle et technique en vue de rentabiliser des installations existantes ; (ii) la construction de nouveaux centres de formation dans des filières porteuses (agroalimentaire, transformation et conservation, mines, tourisme....) ; (iii) la mise en place d'une politique de formation professionnelle post-primaire afin d'assurer, d'une part, une meilleure gestion des flux du système et de répondre aux besoins du marché d'autre part ; (iv) et l'utilisation du potentiel du secteur informel par la formation par alternance.

Évolution des effectifs : évolution des effectifs par type d'établissement et statut à l'ET-FP

Années	2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
C F P	3 271	352	3 155	295	3 293	247
% filles		10,76 %		9,35 %		7,50 %
Écoles professionnelles	4 027	2 321	4 718	2 717	4 503	2 546
% filles		57,63		57,58		56,54
ENI	2 477	1 060	3 625	1 320	2 490	1 074
% filles		42,79 %		36,41 %		43,13 %
Total public	9 775	3 733	11 498	4 332	10 286	3 867
% filles		38,18 %		37,6 %		37,59
Écoles privées	3257	1 895	3 461	2 052	3 127	1 901
% filles		58,18		59,28		60,79
Total ETFP	13 032	5 628	14 959	6 384	13 413	5 768
% privé	25,0%	33,7%	23,2%	32,2%	23,31	32,95

D'une manière générale, les effectifs dans les établissements techniques publics et privés ont baissé en 2004/2005 par rapport à l'année précédente. Le taux d'accès est relativement faible par rapport aux capacités d'accueil (cas des Centres de Formation Professionnelle en particulier). Nonobstant d'autres raisons, les difficultés de trouver des débouchés de travail expliqueraient la baisse d'engouement pour de nombreuses écoles. Le département de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle envisage de multiplier les actions de sensibilisation des jeunes issus de l'enseignement secondaire général, en développant des outils d'information scolaire et professionnelle, concomitamment à la poursuite de l'amélioration de la qualité et de la pertinence guidée par la stratégie de renforcement entre la formation et les besoins du marché de l'emploi.

A l'Enseignement Supérieur : évolution des effectifs

L'enseignement supérieur est confronté à de multiples défis dont : (i) un accroissement rapide des effectifs des étudiants dans un contexte de croissance relativement lente des capacités d'accueil ; (ii) des disparités entre filles et garçons et entre couches sociales ; (iii) des carences dans la gestion des ressources humaines et des faibles débouchés pour les diplômés ; (iv) la vétusté et l'absence d'équipements modernes d'enseignement et d'apprentissage ; (v) l'insuffisance et le vieillissement des personnels enseignants et d'appui scientifique et technique.

Au regard de tous ces défis, le Gouvernement guinéen, malgré ses moyens limités, poursuit des objectifs et des stratégies d'accessibilité et d'équité à la formation universitaire, définis dans le plan de développement stratégique depuis 2001. La décentralisation de l'enseignement supérieur vers les régions apparaît ainsi comme une des alternatives possibles d'amélioration.

L'ouverture de l'Université de Sonfonia, lors de la reprise des études pour l'année universitaire 2005-2006, et des Instituts Supérieurs de Technologie de Mamou, des Sciences et Médecine Vétérinaire de Dalaba, d'Architecture et d'Urbanisme, et d'Information et de la Communication s'inscrit dans la démarche d'amélioration de l'accès et de la pertinence.

La pression sociale pour l'accès à l'enseignement supérieur s'accentue. Le nombre de candidats est passé de 8 456 en 2 000 à 23 763 en 2 004, tandis que le nombre d'admis est passé de 3 770 à 9 805 dont 2029 filles. On constate que 41,26% des bacheliers ont accédé aux IES en 2004-2005. Ce qui laisse entrevoir un problème sérieux de gestion des flux entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Pour la session 2005, le nombre de candidats à l'accès à l'enseignement supérieur a été près de 27 000 pour environ 7 000 places

disponibles. Le faible taux d'accessibilité à l'enseignement supérieur est dicté en grande partie par la faiblesse du financement de nouvelles infrastructures universitaires face au développement rapide de l'enseignement primaire et secondaire qui engendre une forte pression à l'entrée à l'enseignement supérieur.

Malgré la limitation des capacités d'accueil, les effectifs dans les IES sont passés de 21 593 en 2004 à 26 913 en 2005 ; soit une augmentation de 5 320 étudiants.

Évolution effectifs étudiants des IES

Années	2002	2003	2004	2005
Total effectifs	14 819	16 361	21 593	26 913
Total effectifs filles	2 232	2 687	4 530	5 191
% filles	15,06	16,42	20,97	19,28

Le taux d'admission des filles à l'enseignement supérieur a connu une certaine amélioration, atteignant 20,97% en 2004. Cet effort doit être maintenu et poursuivi afin d'atteindre une meilleure amélioration de l'équité. Dans le but de promouvoir la rétention et les performances académiques, un programme de tutorat académique pour les filles a été mis en œuvre et a touché plus de 1 000 étudiantes.

Parmi l'effectif de l'année universitaire 2004-2005, on dénombre 613 étudiants étrangers venus de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale, et près de 150 professionnels en formation continue diplômante (Rapport de la mission d'évaluation des IES 2005).

L'enseignement supérieur privé évolue lentement, et reste confiné à la capitale avec une orientation vers les filières de droit et de gestion.

Amélioration de la capacité d'accueil

Dans le but de la recherche des solutions appropriées à l'élargissement de la capacité d'accueil, le Gouvernement a mis en œuvre un plan de travaux d'urgence pour la réhabilitation et la construction d'infrastructures aux usages pédagogiques et administratifs, accompagnés d'équipements et de mobiliers de bureaux des universités de Conakry et de Sonfonia (dans la commune de Ratoma). Un budget de 6 milliards de GNF est investi pour la réalisation du plan d'urgence. La capacité d'accueil de l'Université de Sonfonia (abritant les facultés des Sciences Humaines, Juridiques, Economiques et des Lettres) sera portée à 8 000 places à la prochaine rentrée. Des études de faisabilité pour les constructions et équipements des Centres Universitaires Régionaux de Labé et de N'Zérékoré sont financées par la BID.

La promotion de la formation à distance s'inscrit dans la recherche de solutions à la demande pressante des jeunes bacheliers désireux de poursuivre leurs études universitaires. Depuis le lancement de l'Institut Supérieur de la Formation à Distance, en mars 2004, trois (3) filières de formation par voie distantielle ont démarré (Economie, Gestion, Droit et Cadres Supérieurs de Développement). Les effectifs d'étudiants inscrits ont été de 628 étudiants dont 34 filles en 2004-2005. A noter que chaque étudiant participe aux frais de formation à hauteur de 100 000 GNF par année.

Bilan de la composante qualité

L'objectif du PEPT consiste à dispenser un apprentissage de qualité à tous les enfants qui ont accès à l'école. Le bilan ici présenté essaie de couvrir tous les ordres d'enseignement ainsi que les interventions des divers partenaires. Un lien est fait avec les recommandations des différentes revues (octobre 2004 et avril 2005).

Au Préscolaire

Le développement intégré de la petite enfance est une initiative pilote qui touche dans cette première phase 6 préfectures (12 CRD) dont les TBS figurent parmi les plus faibles du pays.

Les activités menées couvrent les axes d'intervention suivants : (i) transition vers l'école ; (ii) éducation parentale ; (iii) suivi évaluation ; (iv) approche communautaire de base.

L'IDA a appuyé la production de sept mille deux cent (7 200) cahiers d'activités, deux mille cinq cent (2 500) livrets de suivi des enfants dans les CEC et 1750 guides qui sont déjà distribués. En outre, quarante éducatrices et dix huit encadreurs ont été formés à l'utilisation de ces nouveaux documents pédagogiques. Trois cent (300)

femmes (membres des groupements féminins) évoluant autour des CEC, suivent des cours d'alphabétisation. Dix huit encadreurs ont aussi bénéficié de formation sur les modules d'éducation parentale pour le changement de comportement en faveur de la petite enfance. Les 20 premiers CEC sont réceptionnés, et fonctionnent actuellement. L'avenant aux conventions pour la réalisation de 40 nouveaux CEC est signé avec les deux ONG initialement retenues. Les consultations entre l'EPT, la sous-composante DPE et le PACV sont en cours pour la construction des 10 CEC supplémentaires selon l'approche PACV.

Avec l'appui de l'UNICEF, la production de l'annuaire statistique du Préscolaire, la rénovation et l'équipement de la cellule de suivi évaluation et le recrutement d'un consultant pour l'appui technique à la cellule de suivi sont entres autres activités menées.

Au Primaire : aspects qualitatifs sur les apprentissages par le renforcement de l'enseignement et de l'apprentissage de la lecture

L'objectif de la composante « qualité » est de veiller à ce que tous les enfants dans les écoles primaires bénéficient d'une éducation pertinente, leur permettant d'apprendre pour la vie. Un des vecteurs-clefs en vue d'atteindre cet objectif est la mise en œuvre de stratégies d'enseignement qui favorisent la maîtrise de la lecture.

La priorité est d'assurer le développement de la capacité de lecture-écriture à travers tout le curriculum du cycle primaire pour tous les enfants scolarisés, car, la problématique de la lecture est au cœur du processus de recherche de la qualité des enseignements-apprentissages.

Les activités entreprises en 2004-2005 pour améliorer l'enseignement-apprentissage de la lecture s'articulent autour de : (i) la mise en œuvre par les Directeurs des écoles de 3 groupes pédagogiques et plus des cercles de renforcement sur l'enseignement de la lecture à destination de l'ensemble des enseignants de leurs établissements en vue de l'encadrement pédagogique des enseignants, et les encourager à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des pratiques efficaces d'enseignement-apprentissage de la lecture (chaque directeur d'école a mené 5,5 cercles de renforcement : 3 sur la présentation aux enseignants, par le moyen de leçons types ou modèles, de nouvelles stratégies d'enseignement, et 2,5 où les enseignants ont présenté des leçons qu'ils avaient élaborées eux-mêmes intégrant ces mêmes stratégies) ; (ii) une étude diagnostique sur les compétences en lecture des élèves de CP2, a permis de cerner avec précision les lacunes à combler par rapport à l'enseignement-apprentissage de la lecture, les modifications et précisions à apporter au programme de langue et communication au CP, ainsi que les pratiques pédagogiques à renforcer lors des programmes de formation ; (iii) la production et la distribution, en partenariat avec l'Inspection Générale, d'une série de dépliants à destination de l'ensemble des enseignants en situation de classe, des Directeurs d'Ecoles et des DSEE, résumant les résultats de l'étude sur les compétences en lecture des élèves du CP2 , et identifiant les actions de chaque palier du système éducatif ; (iv) l'organisation et la tenue, en partenariat avec l'Inspection Générale, des séances de concertation régionales et préfectorales, en vue de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action harmonisés, pour l'amélioration de l'enseignement-apprentissage de la lecture au CP au cours de l'année scolaire 2005-2006.

L'intégration au sein des pratiques quotidiennes des enseignants du Primaire des activités d'évaluation formative

L'appréciation des résultats atteints nécessite la mise en place d'un dispositif d'évaluation concrète des apprentissages des élèves, avec un accent particulier sur l'intégration au sein des pratiques quotidiennes des enseignants des activités d'évaluation formative des apprentissages. Cela permettra aux enseignants d'évaluer l'efficacité de leurs interventions et de mettre en place les remédiations nécessaires pour que tous les élèves acquièrent les compétences prévues dans le programme.

Dans cette optique, au courant de l'année 2004-2005, les activités entreprises ont porté sur l'élaboration et la mise en oeuvre, en partenariat avec les structures déconcentrées, la DNEE, FIME, le SNFP et les partenaires techniques oeuvrant dans le domaine de la formation des maîtres, des modules de formation pour la tenue de 4 journées pédagogiques au niveau national sur l'évaluation formative des apprentissages. Cette approche sectorielle à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations nationales sur les innovations curriculaires a été privilégiée en 2005-2006.

Il convient de rappeler à ce niveau qu'une évaluation portant sur les compétences en lecture des élèves de fin CP2 a été menée conjointement par le projet NFQE et le MEPU-EC. 384 élèves, filles et garçons, ont été touchés dans 32 écoles de 9 préfectures et communes. Les résultats de la recherche ont montré qu'en dépit des efforts dans l'optique d'assurer que les jeunes développent les compétences et les habiletés nécessaires pour devenir des lecteurs autonomes, la majorité des élèves qui quittent le CP ne maîtrisent pas les principes de base

de la lecture. Même si les résultats ne sont pas généralisables à l'ensemble des écoles, les informations recueillies constituent des indices importants d'appréciation de la qualité de la lecture des élèves finissant le CP2.

La réalisation d'une étude qualitative sur les croyances et les pratiques des enseignants du CP2 et du CE2 par rapport à l'apprentissage de la lecture en 2004-2005 a montré que la majorité des enseignants n'utilisent pas tous les matériels didactiques mis à leur disposition pour appuyer l'apprentissage de la lecture, ou qu'ils ne les utilisent pas tels que prévus par les concepteurs. Ceci laisse croire que les enseignants ont une représentation mentale de l'apprentissage de la lecture qui ne leur permet pas d'intégrer facilement de nouvelles approches ou matériels didactiques. L'étude de 2005-2006 vise à déceler ces représentations pour que l'INRAP puisse en tenir compte lors de l'élaboration de nouveaux programmes d'études et/ou des matériels didactiques.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des apprentissages, le MEPU-EC ne dispose pas d'indicateurs fiables sur le niveau en lecture des élèves du Primaire, même si des évaluations systémiques mettent en évidence un faible niveau global. Or, ces indicateurs s'avèrent indispensables au suivi du programme et au pilotage du système éducatif. C'est pour pallier à cette carence, que la Cellule Nationale de Coordination de l'Evaluation du Système Educatif a été chargée de conduire l'évaluation des compétences en lecture des élèves de 4ème année du Primaire dans le courant du mois de juillet 2005. Les objectifs visés étaient (i) fournir à temps des indicateurs fiables sur le niveau de compétence en lecture des élèves de 4ème année ; (ii) identifier les facteurs explicatifs des différences de niveau observées ; (iii) indiquer les moyens permettant de remédier aux insuffisances en lecture ; (iv) constituer une banque de tests de lecture pour le Primaire en vue des futures évaluations. L'échantillon a porté sur 500 écoles du pays, tirées au hasard, et le test a été administré à 7500 élèves, à raison de 15 par école. Le traitement et l'analyse des résultats sont en cours. Inscrite dans un processus continu, cette évaluation doit être répliquée chaque année pour permettre une appréciation de l'évolution du niveau des élèves du Primaire en lecture.

Performances de la mise en œuvre du PAREEG

Dans le cadre de l'achèvement de la première phase du PEPT, trois volets d'activités ont été retenus par le PAREEG, à savoir : (i) la poursuite des activités de qualification des enseignants à travers l'élaboration et la mise en œuvre des projets pédagogiques de type A jusqu'en juin 2005 ; (ii) le développement des capacités de gestion autonome des écoles (projet de type C) dont l'objectif est d'amener les enseignants d'une école et la communauté qui l'abrite, à élaborer un projet de développement de l'école, d'une durée de 3 ans, et à l'exécuter; (iii) la dynamisation de la Délégation Scolaire de l'Enseignement Elémentaire (DSEE) et le renforcement du leadership du cadre responsable de cette structure en vue de l'amener à assumer pleinement ses fonctions, entre autres celles de formateur et d'animateur pédagogique.

Projets de type A : Projets de rénovation éducative

436 projets de rénovation éducative répartis dans les huit Coordinations Régionales du Programme ont été mis en oeuvre. Ces projets ont impliqué plus de 5 000 enseignants, et permis d'améliorer les méthodologies d'enseignement des différentes disciplines d'études à l'école primaire. L'année 2004-2005 marque la fin des projets de type A.

Projets de type C : Développement des capacités de gestion autonome dans les écoles

La mise en œuvre du projet de type C a permis le lancement de l'expérimentation de 15 projets d'école, dont neuf à Mamou, trois à Dalaba et trois à Pita. Sept des écoles expérimentales ont reçu la première mission de suivi-évaluation des activités menées par chaque équipe-école, en partenariat avec sa communauté pour garantir les conditions optimales de développement triennal de l'école. Il a été procédé à la formation, au niveau des régions, des futurs bénéficiaires des projets de type C. Cette formation a concerné, au total, 70 écoles, avec l'implication des responsables des services déconcentrés de l'Education. L'objectif principal des ateliers de formation était de préparer l'ensemble des acteurs et bénéficiaires au montage et à la mise en œuvre des projets d'école. Aussi, la formation des Formateurs Préfectoraux, bénéficiaires des projets d'école a été assurée. L'extension progressive des Projets d'Ecole à toutes les écoles primaires guinéennes est en passe d'entrer en vigueur. En 2005/2006, 15% des écoles (soit 932 écoles) ont été sélectionnées par les CR pour bénéficier du projet d'école. Il a enfin été procédé à la révision des documents de base du Projet d'Ecole et à la formation de 152 Formateurs Préfectoraux qui auront charge de former les bénéficiaires des Projets d'Ecole dans leurs préfectures respectives.

Projet de type D : Dynamisation de la DSEE

Lancé en octobre 2004, le projet "Dynamisation de la DSEE et renforcement du leadership" a enregistré les activités suivantes : (i) atelier de concertation sur la dynamisation de la DSEE qui a permis de dresser un inventaire exhaustif des différentes interventions éducatives et expérimentations en cours dans les DSEE ; (ii) la

formation de l'ensemble des DSEE en Septembre 2005, à travers une série d'ateliers régionaux qui ont permis de former les 380 DSEE à un encadrement rapproché intégrant une formation continue des enseignants.

Autres activités du PAREEG : (i) élaboration du mécanisme d'évaluation des innovations pédagogiques à l'Elémentaire. Les instruments produits seront appliqués à l'ouverture prochaine des classes, et permettront une capitalisation des acquis de la mise en œuvre des innovations ; (ii) application des fiches d'évaluation des acquis des élèves sur un échantillon d'écoles proportionnellement réparties entre toutes les régions. L'analyse de ces fiches permettra d'évaluer l'impact du projet sur les apprentissages des élèves. (iii) rédaction de la version préliminaire du rapport général d'évaluation globale interne du PPSE.

Réforme curriculaire

Il est prévu qu'à la fin du programme EPT, la Guinée dispose d'un programme d'enseignement qui reflète les réalités locales, et qui tienne compte des innovations pédagogiques développées ces dernières années dans les écoles. Dans ce cadre, l'année scolaire 2004- 2005 a coïncidé avec le lancement, dans 38 écoles primaires, de l'expérimentation des nouveaux programmes élaborés selon la démarche de l'entrée par compétences. Cette expérimentation qui a concerné pour un départ le Cours Préparatoire (CP1 et CP2) a dû s'étendre, à partir du mois d'octobre 2005, au Cours Elémentaire (CE1 et CE2). Il a été procédé à l'élaboration des supports pédagogiques : un guide méthodologique, des fiches pédagogiques pour accompagner et soutenir la pratique de classes des enseignants. 72 nouveaux enseignants ont été formés pour l'expérimentation au CE. Les capacités de supervision de 38 Chefs de Section de l'Enseignement Elémentaire des DPE /DCE, des Expérimentateurs et des 18 CPMF désignés pour assurer l'encadrement des enseignants, ont été renforcées à travers l'encadrement rapproché. L'expérimentation des programmes au CP1 et CP2 a permis d'apprécier : (i) la lisibilité et la faisabilité des documents produits et mis à la disposition des enseignants ; (ii) les initiatives des enseignants en faveur des nouveaux programmes ; et (iii) le développement d'un partenariat dynamique entre les Directeurs des écoles, les CPMF et les Chefs des Sections "Enseignement Elémentaire". Cependant, malgré les acquis de la première année, l'enseignement magistral prédomine encore au niveau des enseignants. Il est envisagé de mettre à leur disposition les matériels didactiques nécessaires à l'expérimentation, et de renforcer périodiquement leurs compétences en pédagogie de l'intégration.

Manuels scolaires

Malgré les récentes provisions en manuels de lecture, de calcul et de sciences, des élèves du Primaire, à travers l'Initiative du Président BUSH et par l'UNICEF, les objectifs du PEPT (2 livres par élève au CP, 3 par élève pour les niveaux CE et CM et 4 livres par élève au 1er cycle du secondaire) ne sont pas atteints. Dans le but de combler l'insuffisance en manuels, un programme d'acquisition de nouveaux manuels et des guides pour le Primaire (français, calcul et sciences d'observation) et le collège (français, mathématiques, sciences physiques et sciences naturelles) a été élaboré et intégré dans la restructuration du crédit de l'IDA. La procédure concernant l'acquisition des manuels et guides du Secondaire est achevée ; et les livres ont été reçus dans les écoles en octobre 2005. Pour les livres du Primaire, les dossiers d'appel d'offres ont été préparés. L'exécution du marché a été précédée par un audit de la situation dès manuels. Outre l'achat et la distribution des livres, la formation des enseignants à leur utilisation se poursuit.

S'agissant des coins de lecture au Primaire, il faut mentionner : (i) la livraison des dotations documentaires aux 30 écoles primaires d'expérimentation ; (ii) la formation de 42 CPMF, de 72 professeurs de français, de 150 maîtres du Primaire en méthode d'utilisation des ressources documentaires et en animation. L'utilisation des dotations documentaires livrées a commencé dès leur réception dans certaines écoles. En ce qui concerne la maîtrise des coûts, certains établissements bénéficient déjà, de la part des APEAE, d'appui en mobilier, en groupe électrogène (cas de Bhêta à Yomou). L'engouement des communautés éducatives montre clairement qu'elles prennent en charge certaines activités dans le cadre d'une généralisation.

Santé scolaire

La Politique Nationale de Santé et Nutrition Scolaires a été élaborée, et attend d'être validée. Au titre d'acquisition de déparasitants et de micronutriments, la commande des produits a été exécutée par le canal de l'OMS, et les molécules ont été mises à la disposition des bénéficiaires. Une nouvelle commande est en cours.

Le Service National de Santé Scolaire et Universitaire a élaboré des outils et supports de suivi pour l'administration des médicaments, accompagnée de la formation des enseignants et des APEAE. Une étude sur l'installation des pharmacies scolaires a été réalisée, et ses recommandations feront l'objet d'application dans les écoles. Avec le concours des ONG de la place, une étude sur la qualité des eaux des puits et des forages des

écoles a été menée, et a recommandé la poursuite de la dotation des écoles en points d'eau et leur traitement régulier.

Efficacité interne : taux de redoublement au niveau national

Niveau	2000	2002	2003	2004	2005	Objectif : 2005
1ère année	Année de référence du PEPT: moyenne 28%	25,6%	27,1%	6,9%	2,8%	Objectif Phase 1: 20% à 15%
2ème année		21,1%	20,8%	15,7%	11,6%	
3ème année		26,4%	22,6%	8,1%	4,5%	
4ème année		24,9%	23,4%	16,7%	12,3%	
5ème année		25,4%	25,2%	25,4%	4,4%	
6ème année		43,7%	35,6%	43,7%	23,0%	

Le taux de redoublement au niveau national a considérablement diminué par rapport aux années précédentes et à tous les niveaux du Primaire. Il est à une moyenne de 7,12% de la 1ère à la 5ème années, avec notamment 2,8% en 1ère année ; 4,5% en 3ème année ; 4,4% en 5ème année. Le taux reste cependant élevé en 6ème année, malgré une diminution importante par rapport à celui de 2004, avec 23%.

Taux de redoublement en zone rurale

Niveau	2000	2002	2003	2004	2005	Objectif 2005
1ère année	28%	20%	21%	2%	2,1%	20% à 15%
2ème année		15%	15%	10%	8,7%	
3ème année		20%	16%	2%	3,3%	
4ème année		19%	18%	10%	9,2%	
5ème année		19%	19%	2%	3,3%	
6ème année		38%	31%	19%	12,9%	

La moyenne du taux de redoublement en zone rurale est de 6,58%, de la première à la sixième années. Ce qui indique que l'objectif EPT est atteint avec des performances significatives. En 6ème année, elle est comparativement faible par rapport au niveau national.

Taux d'abandon

Niveau	2000	2002	2003	2004	2005	2005
1ère année	Année de référence du PEPT: Moyenne 8%	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%	Objectif Phase1: 6% à 5%
2ème année		0,0%	1,9%	0,0%	6,4%	
3ème année		0,0%	7,5%	6,2%	7,6%	
4ème année		1,4%	7,8%	4,6%	8,7%	
5ème année		2,2%	6,5%	5,5%	6,8%	
6ème année		6,4%	14,0%	9,7%	15,9%	

Ce tableau montre que le taux d'abandon a augmenté par rapport aux années précédentes, de la 1ère à la 6ème années. La moyenne est de 7,75%. Dans l'ensemble, on observe que l'objectif EPT, de 6 à 5% qui semblait être atteint, a perdu 2 points. Cependant, la fluidité adoptée au niveau des sous-cycles, et les efforts d'amélioration entrepris au plan pédagogique, favoriseront le rétablissement du score antérieur.

Profil de scolarisation et analyse des cohortes : évolution des indicateurs sur l'analyse des cohortes

Indicateurs	2002		2003		2004		2005	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Année-élève par diplômé	13	18	16,4	21,8	9,4	10,7	7,6	7,7
Ratio d'entrée-sortie	2,20	2,95	2,7	3,6	1,6	1,8	1,8	2,1
Coefficient d'efficacité	45,4%	33,9%	36,5%	27,5%	63,9%	56,3%	61,2%	56,4%
Durée moyenne des études pour diplômés	7,15	7,23	7,1	7,1	6,7	6,8	7,6	6,4
Indicateurs	2002		2003		2004		2005	
	Total	Filles	Total	Filles		Total	Filles	Total
Taux de survie en 4ème année	86,5%	79,3%	63,7%	58,3%	85,7%	79,6%	84,3%	83,1%
Taux de survie en 5ème année	74,9%	62,5%	50,8%	44,4%	79,3%	72,0%	76,0%	74,9%
Taux de survie pour les diplômés	59,6%	40,8%	42,4%	29,3%	68,9%	57,7%	55%	47%

Les indicateurs de suivi des cohortes permettent de constater que : (i) la durée moyenne des études pour obtenir un diplôme en fin de cycle élémentaire a diminué ;(ii) le ratio d'entrée-sortie (l'indicateur sur le nombre d'élèves à scolariser pour obtenir un diplômé à la fin du Primaire) s'est maintenu à son niveau antérieur de deux élèves ; (iii) l'amélioration du système d'évaluation et la fluidité entre les cycles ont favorisé l'efficacité dont le taux global est passé de 63,9% à 61,2% ; (iv) les sortants diplômés du Primaire mettent un peu plus de temps pour obtenir un diplôme (de 6,7 à 7,6 pour 2004 et 2005) ; (v) du point de vue de la survie, le nombre d'élèves qui atteignent la 4ème année d'études est de 84, 3% (celui des filles, 83,1% et pour la 5ème année, avec le taux global de 76%, dont 74,9% pour les filles) ; (vi) le taux de survie pour les diplômés est en baisse de 14 points, dont 11 points au niveau des filles entre les années scolaires 2004 et 2005.

Au Secondaire : aspects qualitatifs sur les apprentissages

Grâce à l'intervention des communautés et des partenaires, on constate une extension géographique des établissements du Secondaire. La plupart des CRD possèdent des Collèges, voire des Lycées. Cependant, ce développement pose le problème de ressources humaines, de gestion et de la qualité de l'enseignement.

Les centres urbains sont caractérisés par des effectifs pléthoriques ayant pour conséquences des taux de redoublement élevés, un développement de la violence scolaire et une augmentation importante d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage.

Les relations entre l'établissement et son environnement sont entrées dans une phase nouvelle. Les partenaires participent au développement de l'entretien des infrastructures, à la gestion des cotisations, au soutien des enseignants. Ils participent aussi, à travers les ONG, à la formation continue des enseignants. La gestion actuelle de ces établissements ne correspond plus à l'environnement de l'école.

C'est en vue de trouver la solution à ces différents problèmes que le PARPES a réalisé, au cours de l'année scolaire 2004-2005 : (i) la reproduction et la diffusion du Manuel de procédures ; et (ii) l'expérimentation de douze (12) projets dans 12 Collèges en cours. 87 enseignants sont touchés, et 13402 élèves sont concernés. Ces projets tentent de résoudre des problèmes réels qui se posent aux enseignants. 80% des projets traitent de la didactique, des disciplines et surtout de l'évaluation des apprentissages. La qualification des apprentissages améliorerait nécessairement les évaluations formative et certificative.

En ce qui concerne l'appui à l'enseignement des sciences et de la technologie au Secondaire, il est à signaler, bien que prévu dans le Programme EPT, que l'achat des KITS scientifiques n'a pas trouvé de financement après le désistement de la Banque Mondiale. Or, l'enseignement des sciences occupe une part prépondérante dans le Plan d'études, même si les laboratoires et autres matériels d'expérimentation sont quasi inexistants.

Dans le cadre de l'objectif « lecture pour tous », l'expérimentation des bibliothèques de Collège est en phase de démarrage dans 18 Collèges. Des matériels de lecture (usuels, ouvrages littéraires, documentaires) ont été mis à disposition. Des professeurs de français et des principaux de Collèges ont été formés aux méthodes d'utilisation de ressources documentaires et à l'animation ; 18 professeurs de Collège ont été formés aux techniques documentaires pour la gestion desdites bibliothèques. La communauté éducative, notamment les APEAE, s'impliquent déjà dans l'appui à ces bibliothèques.

Réforme curriculaire

En attendant la réforme curriculaire du Secondaire, le nombre de matières aux examens du baccalauréat a été réduit à six pour chacun des trois profils existants (Sciences Mathématiques; Sciences Expérimentales; Sciences Sociales). Cependant, le nombre de matières enseignées et le plan d'études restent inchangés.

Efficacité interne : taux de redoublement et d'abandon au Collège

Niveau	2002	2003	2004	2005
7ème année	28,8%	20,6%	12,9%	14,0%
8ème année	22,1%	19,9%	12,5%	12,0%
9ème année	21,6%	21,0%	12,4%	14,3%
10ème année	34,4%	29,0%	15,9%	19,7%

Le taux de redoublement au Collège, à l'exception de la 8ème année, a augmenté de 1,1% en 7ème année ; de 2% en 9ème année ; de 3,8% en 10ème année entre 2004 et 2005. Quant aux taux d'abandon, la tendance est à la hausse en 7ème (de 4,1% à 5,1% entre 2004 et 2005) et en 8ème années (de 3,1% à 4% entre 2004 et 2005) ;

contrairement à la 9ème année (de 8,3% à 4,8% entre 2004 et 2005) et à la 10ème année (de 35% à 24,5% entre 2004 et 2005).

Taux de redoublement et d'abandon au Lycée

Niveau	2002	2003	2004	2005
11ème année	20,6%	24,4%	10,9%	17,2%
12ème année	37,7%	23,0%	14,5%	34,9%
Terminale	42,4%	50,0%	16,2%	29,5%

Au niveau du Lycée, le redoublement a augmenté de 6% en 11ème année ; de 10,4% en 12ième année et de 13% en terminale entre 2004 et 2005. Par contre, le taux d'abandon a sensiblement baissé de 4,7% en 11ième année, de 7,8% en 12ième année et de 20% en Terminale.

L'engorgement des classes, l'insuffisance du personnel enseignant, l'insuffisance des manuels scolaires, la quasi-inexistence de laboratoires et d'autres matériels d'expérimentation sont entre autres les causes principales de l'élévation des taux de redoublement au Secondaire. La baisse du taux d'abandon s'explique par une plus grande rétention des élèves, surtout des filles.

Profil de scolarisation et analyse des cohortes : évolution des indicateurs sur l'analyse des cohortes au Collège

Indicateurs	2002		2003		2004		2005	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Ratio d'entrée-sortie	1,6	1,5	1,4	1,4	1,5	1,7	1,5	1,5
Coefficient d'efficacité	63,7%	66,7%	71,2%	71,9%	66,7%	59,9%	67,2%	66,2%
Durée moyenne des études pour diplômés	4,9	4,9	4,8	4,8	4,5	4,6	4,7	4,8
Taux de survie en 8ème année	97,8%	94,1%	85,2%	96,4%	95,1%	94,8%	86,0%	95,1%
Taux de survie en 9ème année	91,1%	90,4%	77,1%	91,5%	91,2%	84,6%	86,5%	88,8%
Taux de survie en 10ème année	88,9%	93,1%	68,7%	89,4%	81,9%	72,0%	79,8%	84,8%
Taux de survie pour les diplômés	52,9%	53,9%	48,9%	55,9%	46,9%	41,4%	49,6%	50,4%

Les indicateurs d'efficacité ont très peu évolué entre 2004 et 2005. En effet, le ratio d'entrée-sortie est resté constant (1,5) pour l'ensemble, avec une légère augmentation pour les filles. Le coefficient d'efficacité a augmenté de 0,5% pour l'ensemble, de 6,3% pour les filles. La durée moyenne des études pour diplômés s'est accrue de 0,2 ; tandis que le taux de survie pour diplômés s'est accru aussi de 2,7% (9% pour les filles). Les taux de survie des promotions 8ième, 9ième et 10ième années ont tous accusé une régression. Cette situation s'explique en bonne partie par les redoublements et abandons.

A l'Education non Formelle : Alphabétisation et Centre Nafa

Il convient de préciser que le Centre Nafa bénéficie de plus en plus d'une meilleure reconnaissance comme un point d'appui à l'éducation de la jeune fille. Il fait également l'objet d'engouement, et motive l'inspiration de bien de pays de la sous-région et d'ailleurs. Le partenariat qui accompagne le Nafa se renforce (l'UNICEF, la Banque Mondiale, le FNUAP et Plan Guinée). Ces partenaires ont appuyé (i) la formation de 14 pools préfectoraux de compétences à l'approche Nafa (soit 56 cadres) dans le cadre de la stratégie d'accélération de la scolarisation de la jeune fille; (ii) la formation des encadreurs des nouveaux Centres Nafa et les membres des comités de gestion; (iii) les fournitures individuelles et collectives de 14 Centres Nafa de 4 préfectures et communes (Fria, Lélouma, Labé et Matoto); (iv) les équipements d'initiation et de diversification professionnelle; (v) la subvention dans le cadre de la sensibilisation des apprenantes, de leurs parents et des élus locaux sur les IST/SIDA; (vi) le suivi de 18 Centres Nafa non fonctionnels qui a identifié les causes, et proposé des remédiations avant leur réouverture pour octobre-décembre 2005.

S'agissant de l'alphabétisation, l'option retenue a été la stratégie du "Faire-Faire" en vue de réduire le taux d'analphabétisme, notamment chez les femmes et les filles.

Le nombre d'adultes alphabétisés sur la période 2001-2004 est resté constant autour de 95 000. Ce chiffre reste faible au regard du taux élevé d'analphabétisme en Guinée. La proportion des femmes fréquentant les centres est passée de 38,7% à 73,6%. Au niveau des Centres NAFA, on constate que les effectifs ont progressé de 5 404 en 2001 à 6 352 en 2004. Dans le cadre du PEPT, un projet d'éducation des enfants en situation difficile est en cours d'exécution par le SNA, en partenariat avec l'UNESCO.

A l'ET-FP

Les perspectives du sous secteur de l'ETFP ciblent tant la qualité afin de rapprocher la formation des besoins réels des employeurs que l'accès dans le but d'élargir le dispositif de formation professionnelle et technique à tous les citoyens qui le désirent. Cet élargissement touche à la fois, tant la formation initiale, continue, le perfectionnement que l'appui au secteur informel. Les principaux axes d'intervention s'articulent autour de : (i) la poursuite des réformes des programmes selon les référentiels professionnels et de l'équipement des Centres de formation ; (ii) la formation des Formateurs à l'enseignement des nouveaux programmes ; (iii) le développement des apprentissages.

Aspects qualitatifs des apprentissages .

Le taux de redoublement en enseignement technique et formation professionnelle, en moyenne, oscille entre 7 et 10% des effectifs inscrits. Le taux d'abandon est, quant à lui, en moyenne, de 3% des effectifs globaux. Il s'en suit un taux de promotion relativement élevé (90 à 93%). Il faut toutefois mentionner un défi majeur, celui d'intéresser davantage la clientèle à certaines filières, notamment celles du Génie. A cet égard, l'insertion des diplômés est un facteur qui influence dans une large mesure l'engouement des candidats. En plus de la conception et la mise en œuvre de plans de marketing social, il est important de s'investir dans la recherche de mesures incitatives en général ; et, en particulier, l'insertion socioprofessionnelle des diplômés par le biais de mécanisme d'appui.

Réformes curriculaires et innovations pédagogiques : en formation technique et professionnelle

La mise en œuvre de la reforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle est actuellement engagée, particulièrement sur la formation et le perfectionnement des personnels, avec le soutien du projet d'appui à la mise en œuvre de la réforme AMORE et du Programme Education Pour Tous (EPT).

Durant les 9 derniers mois, on peut mentionner : (i) l'élaboration des programmes de formation et des différents guides des filières de la restauration-hôtellerie, de l'informatique bureautique sur la base de référentiels professionnels et la formation des Formateurs à l'utilisation des nouveaux programmes et des guides, ainsi que la formation disciplinaire des Formateurs du Centre de Formation Professionnelle Touristique et Hôtelière (CENFOTH) ; (ii) l'élaboration des programmes de formation du Centre expérimental de formation professionnelle post-primaire ; (iii) la mise en place d'un nouveau régime pédagogique pour les CFP et la formation pédagogique des professeurs des sept (7) CFP ciblés par AMORE ; (iv) l'achèvement de la formation des Formateurs de l'Ecole Normale des Professeurs d'Enseignement Technique et Professionnel (ENPETP) et la mise en place du Conseil d'Etablissement, du Règlement des Etudes, du Règlement Intérieur et des Règles de Fonctionnement à l'ENPETP.

Récapitulatif des formations

N°	Formations assurées	Personnels formés		Institution concernée
		Femmes	Total	
1	Formation universitaire en éducation (DIFP)	6	22	ENPETP
2	Formation universitaire en éducation (maîtrise en éducation)	1	9	
3	Formation disciplinaire en menuiserie	1	36	CFP
4	Formation pédagogique	3	45	
5	Formation disciplinaire en cuisine	2	8	CENFOTH
Totaux		**13**	**120**	**10, 83%** femmes

En formation Initiale des maîtres de l'Elémentaire

Dans le cadre de l'implantation du programme formalisé des ENI, les élèves maîtres de la quatrième cohorte ont suivi trois mois de formation académique. A l'issue de l'évaluation de cette formation, un plan de réajustement des effectifs a été mis en œuvre. Il a permis de recruter 480 autres élèves maîtres. Ainsi, au courant du premier semestre 2005, 1900 élèves maîtres dont 785 filles/femmes ont poursuivi leur formation professionnelle dans huit (8) ENI jusqu'en fin juillet 2005, de manière à les préparer pour la formation pratique en situation de classe.

Le détail des effectifs de ces nouveaux candidats à l'enseignement est donné dans le tableau ci-dessous :

Effectifs des nouveaux inscrits des ENI

N°	ENI	Filles	Garçons	Total	Observations
1	Conakry	157	83	240	
2	Kindia	135	190	325	dont 29 en franco-arabe
3	Dubréka	101	145	246	dont 22 en franco-arabe
4	Boké	67	44	111	

5	Faranah	34	79	113	
6	Labé	128	159	287	
7	Kankan	59	120	179	
8	N'Zérékoré	104	295	399	
Totaux		**785**	**1 115**	**1 900**	

Cet effectif inclut un groupe expérimental d'une cinquantaine d'élèves maîtres de la filière franco-arabe dans les ENI de Kindia et de Dubréka, dont le programme a été formalisé lors d'un atelier organisé à cet effet à Kindia en mars/avril 2005.

La rédaction des modules du programme formalisé s'est poursuivie pour les sciences humaines et les sciences et technologie. L'expérimentation de l'intégration de l'Education Préscolaire, dans le cursus de formation des maîtres de l'Elémentaire, est toujours à l'ÉNI de Dubréka.

La formation pratique des deuxième et troisième cohortes du Programme EPT, pour l'année scolaire 2005/2006 s'est déroulée sur fond de crise budgétaire, quand on sait que durant leur stage d'insertion professionnelle, ces nouveaux maîtres n'ont pu bénéficier de leurs salaires. En conséquence, ils n'ont été qu'à la charge des communautés. Ce qui a eu des incidences négatives sur la formation pratique, et surtout sur les séances de régulation auxquelles les élèves maîtres ne pouvaient prendre part dans leur totalité, faute de ressources nécessaires pour assurer le déplacement. Cette situation a également eu des répercussions sur le modèle de formation pour lequel on n'a pu consacrer qu'un seul mois, au lieu de trois pour le retour en institution pour la formation complémentaire. Les directions des ENI ont aussi assuré le suivi de proximité dans les écoles associées de leurs zones de supervision. Les problèmes récurrents du non respect des critères de sélection des écoles associées sont à mentionner au titre des difficultés. Une requête d'identification et de stabilisation de ces écoles est introduite auprès des structures déconcentrées de l'Education.

Dans le cadre de l'articulation des Formations Initiale et Continue, une série de concertations sur les approches d'enseignement du Français, du Projet de Requalification en Français des Instituteurs Contractuels de l'Élémentaire (PREFICE) et des ENI a été organisée à travers deux ateliers : Faranah et Kindia. Ces concertations ont réuni autour des Formateurs du PREFICE, les PEN en français des huit (8) ENI. Elles ont été appuyées par la Coopération Française et l'IDA. L'enjeu de ces rencontres était de taille, vu l'importance du français qui est à la fois langue d'enseignement, de communication et seconde langue en Guinée d'une part, et d'autre part, en considérant les graves problèmes que pose la lecture. Ces rencontres ont alors posé des jalons importants d'une harmonisation des stratégies et méthodes du PREFICE et des ENI.

Dans le cadre du suivi/évaluation de la formation dans les ENI, une mission de supervision a été effectuée avec pour objectifs: (i) faire le portrait de la formation de la quatrième cohorte (formation de mise à niveau, formation professionnelle) ; (ii) discuter avec les PEN, des modalités de poursuite de la rédaction des modules du programme formalisé ; (iii) échanger sur les contraintes de l'intégration de l'Education Préscolaire (ENI/Dubréka) et l'expérimentation du volet franco-arabe (Kindia et Dubréka) ; (iv) prendre contact avec les membres des cellules de communication sociale, au besoin, pour tirer les leçons des campagnes médiatiques antérieures, en vue de faire des propositions concrètes pour les campagnes futures ; (v) faire le point de la situation des livrets des élèves maîtres (distribution et tenue) ; (vi) vérifier les acquisitions des ENI (existence physique, état et utilisation) ; (vii) s'informer sur les problèmes liés au fonctionnement et les contraintes de l'ouverture des classes du CEED de Pita.

La nécessité de disposer d'une politique de formation des enseignants a été de tout temps soulignée par les intervenants et partenaires. C'est pour apporter une solution à cet épineux problème qu'une activité a été menée dans ce sens à travers la participation à l'atelier pour l'élaboration d'une politique nationale de formation initiale et continue des enseignants de l'Elémentaire et du Secondaire. La version préliminaire de cette politique est à présent disponible pour validation.

Mallettes pédagogiques et livres de référence

Le marché pour l'acquisition de mallette pédagogique en faveur des élèves-maîtres des ENI est en cours. Il comporte trois grands items : (i) les livres des maîtres ; (ii) les dictionnaires et atlas géographiques ; (iii) le compendium métrique. Le DAO pour l'obtention des ouvrages de référence est en cours d'élaboration. Ils seront complétés par les manuels de l'Elémentaire dont la dotation proviendra du grand lot des manuels de l'Elémentaire.

Maîtrise des flux et formation post primaire
Les activités ont également concerné la recherche de solutions alternatives pour une meilleure gestion des flux du Primaire et du Secondaire, dont la masse critique est devenue importante. A ce titre, un atelier s'est tenu à Kamsar (Région administrative de Boké) sur la problématique de la formation post primaire. Il a été appuyé financièrement par la Coopération Française et a mobilisé entre autres partenaires, la GTZ et l'ACDI. Un document de projet a été élaboré, ainsi qu'une requête de financement. Il faut mentionner que l'étude de faisabilité sera financée par l'IDA, dans le cadre des activités d'achèvement de la première phase du PEPT.

Maintenance
L'IDA a aussi appuyé la poursuite du développement d'un Guide de maintenance des infrastructures et des équipements (atelier de validation). Cette activité est partagée avec l'ACDI/AMORÉ.

A l'Enseignement Supérieur
La problématique de la qualité demeure au centre des préoccupations au niveau de l'Enseignement Supérieur, essentiellement à cause de l'expansion sans une amélioration significative en infrastructures, en personnels enseignants, d'appui scientifique et technique et en intrants pédagogiques.

Réformes pédagogiques
Avec les reformes des programmes, le système de l'Enseignement Supérieur est entré dans une nouvelle phase de profonde mutation. Ces réformes ont démarré par : (i) l'information et la sensibilisation à la nécessité du changement de tous les acteurs du secteur de l'Enseignement Supérieur. Elles seront progressivement étendues aux futurs employeurs des diplômés et partenaires du secteur ; (ii) les activités de rénovation des programmes d'études et du régime pédagogique sont articulées sur (a) la formation de plus de six (6) dizaines d'enseignants-chercheurs, de onze (11) programmes pilotes en méthodologie de développement des programmes d'études de Licence, selon la pertinence et la compétence, le démarrage effectif des travaux de rénovation de onze (11) programmes d'études pilotes en fonction de leur pertinence et de l'acquisition par les apprenants des compétences les permettant de mieux s'intégrer dans le monde du travail ; (b) l'élaboration d'une nouvelle réglementation de l'accès à l'Enseignement Supérieur et de la durée des études afin d'assurer fluidité, efficacité, rationalité et flexibilité au système dans le cadre du choix du référentiel LMD.

Les réformes des programmes d'études comportent d'autres activités complémentaires suivantes : (i) l'adoption et la publication des procédures nationales d'examen et d'accréditation des programmes d'études et des offres de formation ; (ii) l'adoption d'une politique d'évaluation périodique des programmes d'études ; (iii) le renforcement des services de la scolarité.

Les activités de la reforme des programmes de l'ISSEG
Parmi les mandats de l'ISSEG figure la formation initiale et continue des enseignants du Secondaire. Un effectif de 1300 étudiants dont 152 filles ont été inscrits dans les départements de formation de professeurs de Collège, Lycée et Animateurs Pédagogiques de l'Enseignement Secondaire (PCL/APES) de Professeurs d'Ecole Normale (PEN) et Conseillers Pédagogiques Maîtres Formateurs (CPMF). Un effectif de 640 autres apprenants a été enregistré au titre de la formation à distance au niveau du département de formation des Planificateurs, Administrateurs et Gestionnaires du Système Educatif.

Cependant, bien que l'ISSEG bénéficie aujourd'hui d'infrastructures et d'équipements pédagogiques adéquats, la formation souffre d'un certain nombre de faiblesses liées à la qualité des enseignements et à l'insuffisance du corps professoral.

Le partenariat entre l'ISSEG d'une part et le CIPGL/UQAM d'autre part, soutenu par la Banque Mondiale, tente d'apporter des réponses aux faiblesses de la qualité diagnostiquées. L'ISSEG a réalisé : (i) l'élaboration d'un document d'orientation générale de la reforme des programmes ; (ii) l'organisation des ateliers sur la planification des programmes d'études pour une quarantaine d'enseignants de l'ISSEG et sur la formation de Formateurs de l'ISSEG en Mesure et Evaluation ; (iii) l'élaboration d'une première version des Règlements des Etudes de la Licence et du Mastère à l'ISSEG et (iv) l'organisation des missions de reforme proprement dite des programmes d'études pour la formation des Professeurs de Collège et Lycée, des Professeurs d'Ecole Normale et Conseillers Pédagogiques Maîtres Formateurs, et des Planificateurs, Gestionnaires, Administrateurs et

Inspecteurs de l'Enseignement, et l'élaboration des stratégies de formation à distance des Professeurs Contractuels du Collège.

Appuis aux réformes des programmes : développement des services de bibliothèques

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès à la documentation scientifique du PEPT, 13 000 livres et CD-ROM ont été acquis et distribués aux bibliothèques universitaires, en plus de l'abonnement à certains périodiques. Un programme de perfectionnement des personnels de bibliothèques des Universités et Instituts universitaires a été mis en œuvre dans le cadre de traitement et de catalogage, en vue d'assurer la mise à disposition de ces nouveaux livres et CD- Rom aux usagers (étudiants, personnels enseignants, personnels d'appui scientifiques et techniques etc) dès la rentrée universitaire 2006.

Cependant, il est à noter que la rénovation des bibliothèques de proximité qui aurait amélioré, de manière substantielle, l'accès à la documentation scientifique, connaît un certain retard qui mérite d'être corrigé rapidement.

Modernisation des laboratoires

La modernisation des outils pédagogiques en général, des laboratoires en particulier, intervient comme un soutien à la rénovation des programmes d'études. A cet effet, l'Enseignement Supérieur a acquis des équipements pour 43 laboratoires de biologie, de chimie et de physique pour les programmes de licence en science et technique. La formation continue des enseignants au montage des TP et à la gestion des laboratoires a été réalisée en 2005.

Appui à la modernisation de l'Enseignement Supérieur

La coopération française apporte son appui à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur, en complémentarité avec les activités prévues dans le crédit IDA à travers le projet d'appui à la modernisation de l'enseignement supérieur (AMES) financé par le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP). Le projet AMES a pour objectifs de renforcer la politique de professionnalisation et de répondre aux importants besoins en Formateurs résultant du vieillissement du corps enseignant, ainsi que de l'émergence de nouveaux établissements. Le nouveau projet interviendra sur le plan du renforcement du suivi de la qualité de l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur et de l'amélioration du niveau en français des étudiants qui accèdent à l'enseignement supérieur. Le projet AMES a été conçu avec les Institutions d'Enseignement Supérieur guinéennes concernées et les Universités françaises.

Bilan de la Gestion stratégique du secteur de l'éducation

Les réformes politiques et institutionnelles engagées dans le cadre de la mise en œuvre du PEPT ont eu un impact relativement positif sur le développement du système éducatif.

Les réformes politiques

Dans le cadre des réformes politiques, des documents de politique couvrant divers aspects et préoccupations sont en cours de validation et d'adoption. C'est le cas notamment des politiques : (i) d'Education Civique ; (ii) de Formation Initiale et Continue des enseignants ; (iii) du Sport Scolaire et Universitaire ; (iv) de l'Enseignement Privé ; (v) de l'Alphabétisation ; (vi) d'Accélération de l'Education des Filles ; (vii) de Santé et Nutrition Scolaires ; (viii) de Manuels Scolaires ; (ix) de Lutte Contre le VIH/SIDA dans le secteur de l'Education ; et (x) de l'Enseignement Secondaire.

En raison de l'importance des flux d'élèves arrivant au Secondaire et de la place charnière que ce niveau d'enseignement occupe dans le système éducatif, il était devenu urgent de valider et d'adopter la Politique de l'Enseignement Secondaire ; ce qui a conditionné l'élaboration d'une politique pertinente du post primaire.

La mise en œuvre de réformes politiques en matière d'octroi de bourses ou d'optimisation de ressources enseignantes dans les IES figure parmi les préoccupations de l'EPT. Une étude sur l'octroi des bourses a été conduite.

En ce qui concerne les évaluations et les initiatives pilotes des axes "accès et qualité" de l'EPT1, on peut noter les acquis suivants: (i) pour la pédagogie convergente, la préparation d'un répertoire des supports existants, la préparation de nouveaux supports de cours en langues nationales au niveau de l'INRAP en collaboration avec l'IRLA ; l'expérimentation proprement dite devant se faire dans l'EPT2 ; les ONG, School to School, Aide et Action et la GTZ à travers PAPEBMGUI utilisent, à titre expérimental, cette approche dans des

écoles de leurs zones d'intervention ; (ii) pour le choix des manuels, à titres multiples, une expérimentation est envisagée.

La commission mixte Education – Finances, destinée à contribuer à l'amélioration de la gestion stratégique du système éducatif, n'est pas encore opérationnelle. La diffusion des informations pédagogiques et sur la mise en œuvre du PEPT à travers les publications existantes au sein des Départements de l'Education mérite d'être améliorée.

Réformes structurelles au niveau du MEPU-EC par la déconcentration des structures

Le processus de mise en œuvre de la restructuration des services déconcentrés du MEPU-EC est engagé. L'expansion et les changements intervenus dans les approches de gestion du système font apparaître la nécessité d'adapter les institutions au nouveau contexte, afin de leur permettre d'assumer efficacement leurs mandats. Dans ce cadre, des études ont été menées sur les Délégations Scolaires de l'Enseignement Elémentaire (DSEE), les Directions Préfectorales et Communales de l'Education (DPE/DCE) et les Inspections Régionales de l'Education (IRE/DEV), notamment avec l'appui du projet NFQE. Un arrêté portant création et organisation des DSEE a été pris. Un texte portant réorganisation des IRE/DEV et DPE/DCE a été validé. Parmi les 38 préfectures et communes, 22 ont été appuyées par l'USAID (à travers NFQE) et Aide et Action dans la préparation de leurs plans de développement de l'éducation. Pour ce faire, six Facilitateurs par préfecture ont été formés. Un outil informatique pour la gestion informatisée des Plans d'Action Annuels Budgétisés (PAAB) a été élaboré avec l'appui du NFQE.

Amélioration de la gestion des écoles et des DSEE

Il est prévu sur trois ans, à partir de l'année scolaire 2005-2006, l'octroi d'un montant forfaitaire de deux dollars américains (2$ US) par élève et vingt dollars américains (20 $ US) par classe à chaque école primaire, sur un total de six mille cinq cents dollars américains (6.500 $ US) à travers les projets de type C du PAREEG. Il est prévu pour les DSEE qui auront pour fonction d'assurer la formation et l'animation pédagogique des maîtres, trois cent quatre vingt dollars américains (380 $ US). Ces DSEE recevront en outre des subventions pour le suivi de la formation continue des maîtres et l'encadrement pédagogique à travers les projets de type D (dynamisation des DSEE) du PAREEG. Une décision finale devra être prise pour l'effectivité de la mise à disposition de ces fonds. Avec l'appui des ONG telles que Plan Guinée, Aide et Action, et NFQE, un atelier s'est tenu sur le partenariat entre Administration Scolaire et APEAE. Cet atelier a ouvert la voie à l'implication plus efficace des communautés dans la gestion de l'école.

Examens et passages inter niveaux

La réorganisation du Primaire en sous cycles (CP, CE, CM) et l'institution du passage automatique entre les cycles a permis la réduction des redoublements et des abandons au cours des années scolaires 2003-2004 et 2004-2005. Une étude réalisée sur les examens a fait l'objet d'un séminaire qui a abouti à la diminution du nombre de matières au baccalauréat. La formation des cadres des structures en charge des examens en docimologie et en techniques d'analyse et d'interprétation des résultats, ainsi que l'équipement de ces structures, constituent des éléments fondamentaux de réussite de la réforme.

Renforcement du SNIES

Au titre des acquis dans le cadre du renforcement des rôles du SNIES et de ses antennes (planification, suivi et supervision des actions de développement) avec l'appui des partenaires au développement, on peut citer : (i) le recrutement de personnels supplémentaires ; (ii) l'appui logistique et l'équipement en outils informatiques ; (iii) la vulgarisation en cours du manuel de réhabilitation et d'entretien des insfrastuctures et équipements scolaires ; (iv) la facilitation du processus de mise en œuvre du volet "insfrastuctures" du PEPT par les approches "Maîtrise d'Ouvrage Délégué" (MOD) aux ONG, Construction par les Entreprises (TCE) et par le canal PACV-CRD. La mise en œuvre de ces approches permettra à terme la validation de celles qui s'avèreraient les plus efficientes.

Renforcement des capacités des SAAF .

La poursuite de la déconcentration budgétaire (à travers la délégation de crédits et les régies d'avance déconcentrées) passe nécessairement par le renforcement des capacités de gestion des services administratifs, financiers et comptables des structures locales. Ces services sont confrontés à des problèmes majeurs liés à la faible capacité de gestion entraînant un niveau relativement élevé de gaspillage. La formation continue des cadres et agents de gestion s'est poursuivie en vue de la maîtrise des procédures de l'IDA. Cette formation a touché une centaine de gestionnaires et comptables. Des formations à l'approche "CDMT" et la préparation d'un budget par objectifs ont été données en faveur des SAAF et des Planificateurs des régions de Mamou et Faranah, et de la préfecture de Tougué. Le renforcement des structures déconcentrées demande l'acquisition

d'outils informatiques, de logiciels de gestion et leur maîtrise par les usagers. L'implantation du logiciel de gestion des personnels a été réalisée dans les 8 IRE (Inspections Régionales de l'Education).

Amélioration de la gestion des enseignants

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, deux opérations d'assainissement du fichier du personnel (l'une interne et circonscrite au MEPU-EC, et l'autre, intersectorielle couvrant l'ensemble du système éducatif) ont été conduites. Elles auront permis de déceler et de dégager les fictifs, d'amoindrir notablement le gaspillage de ressources et de tirer d'utiles leçons pour l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans le système éducatif. La gestion des enseignants est toujours partagée entre les niveaux central et déconcentré. Les élèves maîtres des deuxième et troisième cohortes (respectivement au nombre de 1 824 et de 1 942) ont été affectés, mais n'ont pas encore été pris en charge par le MEF (Ministère de l'Economie et des Finances). La question du paiement en début d'année, des salaires des élèves maîtres des 2ème et 3ème cohortes, reste posée. La simulation des besoins en enseignants du Primaire pour 2005 et 2006 est en attente de réalisation. Il en est de même pour l'identification des écoles des zones difficiles d'accès. L'immatriculation des enseignants contractuels est effective. Toutefois, la mise en place d'un plan de carrière pour ces contractuels reste à faire.

Restructuration du PEPT

La revue à mi-parcours, organisée en octobre 2004 avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le secteur de l'éducation, avait pour visées principales (i) l'évaluation de la mise en œuvre des activités de la première phase de l'EPT (EPT1) financées sur crédit IDA et (ii) l'identification des aménagements qui s'avéraient nécessaires et utiles pour améliorer l'atteinte des objectifs de développement du programme sectoriel et du crédit de l'IDA pour l'EPT1.

Malgré des progrès sensibles en terme de scolarisation, laissant entrevoir l'atteinte de la scolarisation primaire universelle, et des progrès plus limités en terme d'amélioration des apprentissages des élèves au Primaire, notamment en lecture, le système éducatif continue d'être confronté à des problèmes d'ordre à la fois structurel et conjoncturel. Ceux-ci font peser une menace sur la poursuite des progrès enregistrés et surtout sur la capacité des trois ministères de l'éducation à mettre en place ce cadre soutenable pour l'atteinte de l'objectif principal de l'EPT1, si des mesures efficaces ne sont pas prises.

Ainsi, une restructuration du Crédit de l'IDA s'est avérée nécessaire à court terme afin de s'assurer que l'EPT1 pourra atteindre ses objectifs de développement, et que la mise en œuvre du Crédit EPT financé par l'IDA soit satisfaisante. Il a été donc envisagé que cette restructuration couvre les domaines suivants : (i) la révision des indicateurs de performance et d'extrants du programme sectoriel ; (ii) la révision des déclencheurs de la phase 2 de l'EPT ; (iii) la nouvelle description des activités du projet pour chaque composante ; (iv) la réallocation du Crédit de l'IDA selon les catégories de dépenses et les composantes du projet ; et (v) la prorogation de la date de clôture du Crédit jusqu'en décembre 2007.

Parmi les nouvelles concentrations du crédit restructuré, on note : (i) l'utilisation de l'approche "PACV" pour les besoins de construction et de réhabilitation d'infrastructures scolaires identifiées par les CRD (Communautés Rurales de Développement) et les communautés locales, en conformité avec la carte scolaire ; (ii) l'harmonisation en cours par le MEPU-EC des manuels de maintenance existants et de la reproduction, ainsi que de la diffusion du manuel harmonisé ; (iii) la construction de huit Collèges de proximité en zone urbaine dans la périphérie de Conakry ; (iv) la création progressive de pôles régionaux de formation de Formateurs au sein des ENI, qui permettrait une meilleure articulation entre formation initiale et formation continue, ainsi que le renforcement des structures de formation continue au sein des IRE ; (v) la formation post primaire qui contribuera à la régulation des flux et à l'insertion socioprofessionnelle des finissants du Primaire et du Secondaire.

L'amélioration des conditions de mise en œuvre du PEPT et d'évaluation/capitalisation des investissements importants faits par plusieurs PTF devra passer nécessairement par la prise en compte de l'exécution des crédits de l'ensemble des bailleurs de fonds, et non la seule exécution du crédit de l'IDA. Dans la même logique, il convient de souligner que les délais de traitement des dossiers du programme à la Banque Mondiale se sont nettement améliorés. Cependant, des retards notables sont constatés au niveau de l'approbation des contrats et des DRF au Ministère de l'Economie et des Finances. Aussi, la mise en place des fonds de contrepartie accuse des retards qui portent préjudice à l'exécution correcte des activités.

IV- Principaux éléments en conformité avec la Convention et la Recommandation

L'article 79 de la Loi Fondamentale de décembre 2004 stipule que : « Les traités ou accords régulièrement approuvés ou ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois. . . ».

De ce qui précède, il n'y a aucun risque d'affirmer que toutes conventions auxquelles la République de Guinée a manifestement déclaré son adhésion sont directement applicables, y compris la convention concernant la lutte contre les discriminations dans le domaine de l'enseignement, à laquelle elle a signifié son adhésion le 11/12/1964.

Il importe de signaler que la pratique guinéenne en la matière est d'incorporer dans ses normes juridiques récentes, quelles que soient leurs natures (constitutions, lois, règlements), les parties des normes internationales antérieures à celles-ci, auxquelles la République de Guinée a déclaré son adhésion.

C'est à cet égard qu'on peut rencontrer plusieurs dispositions de la convention concernant la lutte contre les discriminations dans le domaine de l'enseignement, aussi bien dans les critères d'accès et de promotion des agents de l'administration scolaire que dans le projet de Code de Conduite à l'Ecole. Dès lors, aucun doute n'est permis quant à la possibilité de la poursuite de tout contrevenant vis-à-vis de ces normes juridiques internationales devant les tribunaux guinéens. En effet, leur violation est ainsi perçue comme celle des normes juridiques nationales, dont les contours sont plus maîtrisés par les magistrats guinéens.

En outre, il a été procédé à la révision des textes discriminant la Fille à l'Ecole. Cette révision a produit des effets considérablement porteurs d'amélioration en la matière. C'est notamment le cas de la circulaire N°1720 du 21 Décembre 1984 relative au licenciement des filles en état de grossesse, révisée par la circulaire N°1640 du 9 septembre 1992 accordant un congé académique à la Fille, l'autorisant à reprendre les études après accouchement.

C'est aussi dans ce contexte que l'INRAP a développé, en collaboration avec L'UNICEF, un projet dont l'objectif essentiel est la desexisation des moyens didactiques au compte du principe de l'équité à l'Ecole Elémentaire.

La discrimination dont le sexe féminin est victime dans la répartition des rôles et des représentations quantitatives au niveau des illustrations et au sein des manuels scolaires, des programmes d'études et des guides pédagogiques, a motivé la rédaction d'un guide qui est un outil indispensable dans la lutte pour l'équité entre les sexes à l'Ecole.

Ce guide est destiné aux enseignants, Formateurs de Formateurs, Rédacteurs de programmes et de manuels scolaire, Inspecteurs de l'Enseignement, Conseillers Pédagogiques, enseignants et enseignantes dont les fonctions requièrent une connaissance approfondie de la notion de stéréotypes discriminatoires et de ses différentes formes d'existence dans les moyens didactiques.

L'ouvrage a pour objectif de permettre au public concerné :
- D'avoir des informations sur la notion et les différents types de stéréotypes discriminatoires ;
- D'être capable d'utiliser les techniques d'identification et d'élimination des stéréotypes discriminatoires dans les moyens didactiques ;
- D'être capable d'analyser les programmes et manuels scolaires dans le but d'en extraire les stéréotypes discriminatoires au détriment du sexe féminin ;
- D'avoir des attitudes et des comportements défavorables à toute forme de manifestation des stéréotypes discriminatoires dans les moyens didactiques.

L'ouvrage contient entre autres :
- Les origines et les différentes formes des stéréotypes discriminatoires ;
- Les différentes formes de lutte contre les stéréotypes discriminatoires.

Par ailleurs, dans le cadre du rapprochement de l'école à la vie et dans la perspective d'une implication de plus en plus active des communautés dans les activités préscolaires et scolaires, l'INRAP, en collaboration avec l'UNICEF, a initié depuis 2002, le programme « Ecole Amie des Enfants, Amie des Filles » (E.A.E.A.F), une nouvelle approche qui intègre beaucoup d'innovations.

Malgré la prise en compte de toutes ces innovations dans les programmes d'enseignement, l'une des préoccupations essentielles du Gouvernement reste insatisfaite : **le rétablissement de l'équité et l'élimination de la discrimination dans la scolarisation des enfants**. C'est pourquoi, en plus des dispositions législatives et administratives, d'autres mesures ont été envisagées. Ce sont entre autres :
- L'élimination des stéréotypes discriminatoires au détriment du sexe féminin dans les moyens didactiques ;
- La formation des enseignants en Genre ;
- L'expérimentation des écoles amies des enfants, amies des filles, en collaboration avec L'UNICEF ;

- La révision des textes discriminant la Fille à l'Ecole ;
- La mise en place des structures au niveau national telles que :
• Le Comité National d'Equité (C N E)
• Le Comité "Genre et Equité" de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (COGETEP)
• Le Comité "Genre et Equité" de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CGEES)
• la collaboration avec les organisations de la société civile et les ONG (Nationales Internationales) telles que:
- Plan International Guinée ;
- L'Alliance Nationale pour l'Eduction des Filles ;
- FEG/FAWE ;
- Word Education ;
- SAVE The CHILDREN etc ;
- Distribution de cartables et fournitures scolaire aux filles de parents démunis, des prix d'excellence et des bourses aux lauréates des examens nationaux des fins d'années scolaires ;
- La mise en place de cantines scolaires avec des repas chauds et des rations à emporter pour les filles ;
- L'amélioration des infrastructures scolaires en les dotant de latrines séparées et des points d'eau etc.

L'objectif visé par cette approche est de faire de l'Ecole un véritable facteur de développement à travers un rendement efficient et pertinent du système éducatif, c'est-à-dire une école accueillant tous les enfants, filles comme garçons, quelle que soit leur condition de famille, dans un environnement sain et stimulant pour un apprentissage réussi, en concertation avec la Communauté.

Il faut dire que ce programme met un accent particulier sur les enfants à besoins spéciaux : école des sourds-muets, mesures en direction des enfants de la rue.

A la suite de l'évaluation des activités d'expérimentation menées dans les écoles, les résultats suivants ont été obtenus :
1) Activités menées avec la Communauté :
- Maintenances des infrastructures ;
- Réparations des équipements ;
- Prise en charge des enseignants contractuels jusqu'à la régularisation de leurs salaires ;
- Participation à la vie de l'Ecole (embellissement, fourniture de plantes) ;
- Mobilisation et motivation des parents pour la scolarisation et le maintien des enfants à l'école.

2) Approche en classe, à l'Ecole et dans la Communauté :
- Une meilleure intégration dans les travaux de groupe : filles et garçons font les mêmes travaux ;
- Mise en place d'un comité de développent de l'Ecole.

3) Formation au niveau des enseignants :
il s'est agi des activités de formation. Celles-ci ont porté sur :
- Equité/ genre ;
- Education à la culture de la paix ;
- La santé en milieu scolaire ;
- L'approche par compétences ;
- L'approche intégrée du développement du jeune enfant.

4) Effet de l'approche sur les apprentissages en classe :
- Préparation ;
- Animation ;
- Evaluation.

L'approche a permis de mieux apprécier les programmes révisés en vue de les adapter à la nouvelle politique d'intégration des filles dans les travaux de groupe avec les garçons.

L'ensemble de ces structures et mesures mises en œuvre ont permis d'obtenir les résultats suivants :
- Un engagement et une volonté politique renouvelés de l'éducation des enfants, les filles en particulier ;
- Une approche multidirectionnelle amorcée ;
- Une participation communautaire plus accrue à la promotion de l'éducation des filles ;
- Une amélioration des taux d'inscription des filles à tous les niveaux : ce taux, au Primaire, est passé de 18% à 63% de 1990 à 2005 ;
- Une amélioration du taux de scolarisation des filles qui est passé de 19,7% à 73% pour la même période ;

- Une réduction des disparités entre filles et garçons, l'écart en matière de taux de scolarisation entre filles et garçons est passé de 24,7 points à 10 points pour la même période ;
- Une diminution sensible des taux de redoublement et d'abandons.

Dans le cadre des perspectives, il s'agit :
- D'atteindre 100% de taux de scolarisation des filles en l'an 2010, avec un taux de réussite de 50% au Primaire ;
- De réduire le taux de redoublement des filles de 27,4% à 10% d'ici l'an 2010.

V- Actions de sensibilisation

Dans le souci d'identifier les insuffisances du système éducatif et proposer des solutions, plusieurs études et recherches ont été menées par des institutions nationales et étrangères. Parmi ces études, on peut citer :
- L'évaluation effectuée par l'Institut International de Planification de l'Education (IIPE), 1990 ;
- L'enquête de l'Institut Pédagogique National sur les Stéréotypes Discriminatoires en vers la Fille ;
- L'évaluation du système éducatif par une équipe nationale avec l'appui du Centre d'Etudes Pédagogiques pour l'Expérimentation et le Conseil (CEPEC INTERNATION DE LION).

Ces études et recherches ont révélé plusieurs insuffisances relatives à l'accès, à l'éducation, aux contenus et méthodes d'enseignement, à la formation des maîtres, à l'apprentissages des élèves etc. Elles ont montré notamment que :
- Le taux de scolarisation des filles est à un niveau très bas ;
- Les taux de déperdition scolaire et de redoublement sont très élevés, surtout chez les enfants pauvres et déshérités ;
- Les élèves maîtrisent des comportements automatisés et ne parviennent pas à utiliser leurs acquis dans des situations complexes différentes des situations d'apprentissage ;
- Des démarches d'enseignement mises en œuvre par les maîtres ont un caractère largement traditionnel et demandent à être repensées pour accorder plus de place aux activités des élèves;
- Les compétences les mieux maîtrisées sont celles qui sont le plus directement en rapport avec le mieux ou l'environnement des élèves et ont, du fait de cette proximité, davantage de sens pour eux ;
- Les programmes et manuels scolaires recèlent des stéréotypes discriminatoires qui constituent une entrave à la formation et à l'épanouissement des jeunes filles.

La conclusion que l'on peut tirer de ces études est que le système éducatif ne parvient pas encore à jouer pleinement son rôle dans le développement harmonieux de la personnalité de l'Enfant ; d'où la nécessité de revoir les programmes, leurs contenus ainsi que les méthodes d'enseignement.

Parallèlement aux évaluations, des innovations pédagogiques ont été conduites sur le terrain dans le but de prendre en compte des besoins nouveaux de formation nés des mutations intervenues au sein de la société.

Parmi ces innovations, on peut citer :
- l'Education en matière de Population, dont l'une des finalités est de rétablir l'équité entre filles et garçons dans le domaine de la scolarisation et de l'emploi ;
- l'Education relative à l'environnement ;
- l'Education manuelle et technologique.

Certaines de ces innovations ont abouti à des conclusions susceptibles d'enrichir les programmes scolaires du point de vue des contenus et des méthodes, en rapprochant davantage l'Ecole de son milieu.

La révision des programmes s'est inscrite dans le cadre de la prise en compte de certaines conclusions et recommandations issues des études et recherches en rapport étroit avec le contexte socioculturel.

L'approche de rénovation utilisée est fondée sur le principe que la mission de l'Ecole est de faire acquérir à l'élève des connaissances et des compétences débouchant sur de réelles capacités à :
- S'insérer efficacement dans le milieu, à le transformer et à l'utiliser ;
- Résoudre des problèmes et répondre à des situations nouvelles dans le monde en constante évolution ;
- Promouvoir sa formation de manière autonome, et valoriser ses acquis.

Cette approche part de l'analyse des différentes composantes du curriculum. Elle prend en compte l'ensemble des dimensions de la personnalité de l'enfant, et vise à faire acquérir des connaissances de base comprenant le savoir (apprentissages fondamentaux et connaissances instrumentales), le savoir faire (habileté manuelle,

technologique, artistique, aptitudes psychomotrices) et le savoir être (attitudes et habitudes) et les réinvestir dans la résolution des problèmes de la vie courante.

Le mode d'entrée dans le curriculum est basé sur la définition des compétences que les élèves devront acquérir tout au long de leur scolarité. Ces compétences sont des unités de formation suffisamment globales, et pouvant se vérifier à travers des situations complexes. La définition des compétences est faite en respectant la logique actuelle des programmes, en attendant les résultats de la recherche-action que l'INARAP mène sur la fédération des disciplines.

CONCLUSION

L'application des mesures d'ajustement du programme issues de la revue à mi-parcours d'octobre 2004 a stimulé des avancées remarquables dans la mise en œuvre des activités d'achèvement de la première phase du PEPT. Pour renforcer cette dynamique, il importe de trouver des solutions aux difficultés majeures rencontrées dans le processus d'exécution :

- Malgré des contraintes macroéconomiques difficiles et la diminution du volume de l'aide extérieure, le Gouvernement a fourni des efforts notables dans le financement du secteur de l'éducation. Cependant, au regard de l'importance des objectifs à atteindre, le relèvement substantiel du niveau du financement public de l'éducation en général et de l'enseignement primaire en particulier, ainsi que de l'apport des PTF seront déterminants ;
- Le PEPT comporte un programme de développement d'infrastructures et d'équipements dont la réalisation est indispensable à l'atteinte de la scolarisation universelle. Le renchérissement des prix et les fréquentes pénuries des matériaux de construction empêchent le respect des échéanciers et augmentent les coûts.

Pour surmonter cette difficulté, une souplesse de la décision dans l'ajustement des coûts favoriserait de meilleures conditions de réalisation ;

- Une meilleure politique d'attraction et de fidélisation au poste des enseignants contractuels passe nécessairement par la prise en charge, à temps, de cette catégorie dont le nombre s'accroît (56% du personnel enseignant à l'Elémentaire) et qui joue un rôle incontournable dans le fonctionnement des écoles.

A cet effet, la prise en charge du point de vue salarial des nouveaux contractuels dès leur affectation dans les écoles, interpelle tous les intervenants dans la mise en place d'un mécanisme fiable et efficace de cette prise en charge.

S'agissant de l'actualisation de la politique éducative, en adéquation avec la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SRP) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015, un comité de rédaction, présidé par le Secrétaire Général du MEPU-EC, a été mis en place, et a déjà produit le premier draft du Document. La finalisation dudit Document est en cours.

Par rapport à la révision du cadre financier, une équipe nationale, dirigée par le Coordonnateur National du PEPT, a été constituée. Cette équipe sera appuyée par le Professeur Alain Mingat. A ce jour, la cellule "CDMT", principale ossature de cette équipe, a mené les activités préparatoires suivantes :

- Tenue d'ateliers régionaux sur l'élaboration d'un CDMT à l'intention des SAAF des IRE/DPE ;
- Tenue d'ateliers sur la préparation d'un budget par objectifs à l'intention des SAAF et chargés de statistiques de 10 préfectures pilotes ;
- Recueil et centralisation de données statistiques et financières de 2001 à 2005 ;
- Collecte de documents de référence : cadre logique du PEPT, Lettre de politique sectorielle actualisée, RESEN,...

Une enquête de terrain relative à l'évaluation des ressources disponibles dans le secteur, est prévue pour déterminer l'enveloppe globale du programme d'investissements publics. L'appui du consultant pour la rédaction du premier draft est programmé pour 2006, y compris la restitution/validation du document cadre qui en sortira.

Concernant la révision du dispositif de mise en œuvre du PEPT, il convient d'éviter toute précipitation en la matière, surtout quand on envisage la mise en place d'un fonds commun. C'est pourquoi, il est envisagé un voyage d'étude au Niger et au Mozambique, qui servirait de source d'inspiration quant au dispositif de mise en œuvre. Par rapport à la révision du manuel de procédures, il est prévu de tirer les leçons de l'écriture de celui du PEPT1 et de capitaliser les expériences acquises par les équipes en charge de la gestion du programme sectoriel. La rédaction endogène de ce document par une équipe sectorielle est envisagée.

La mise au point du cadre partenarial et de la lettre d'entente relève du sommet stratégique, tant au niveau du gouvernement qu'à celui des partenaires. Il appartient d'abord aux Partenaires Techniques et Financiers de s'entendre sur les repères précis quant à leur volonté et intentions. Un premier draft du cadre partenarial a été soumis à la coordination pour lecture, et une démarche sera adoptée par le gouvernement pour le valider. Il est aussi envisagé que les trois Secrétaires Généraux des trois Départements Ministériels (MEPU-EC ; METFP et MESRS) assurent l'interface entre le Gouvernement et les PTF en vue de finaliser le cadre partenarial.

Principales recommandations

Accès

- Accroître, de façon notable (65 à 90%), le TBI en première année au Primaire à travers la normalisation des écoles à cycle incomplet, la livraison de nouvelles salles de classe et le recrutement de nouveaux enseignants pendant l'année scolaire 2005-2006 ;
- Assurer une amélioration sensible des capacités d'accueil du premier cycle du Secondaire, notamment au niveau des grands centres urbains, à travers la mise en œuvre des programmes de construction de nouveaux Collèges, l'optimisation des horaires statutaires des enseignants et la formation de professeurs de Collège polyvalents ;
- Poursuivre les efforts de marketing social en vue d'améliorer l'accès aux institutions d'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle ;
- Assurer une amélioration sensible des capacités d'accueil des IES à travers l'utilisation optimale des ressources existantes, la réhabilitation des locaux, les constructions nouvelles et l'acquisition des équipements.

Qualité

- Assurer le développement de la capacité de lecture-écriture à travers la poursuite de l'expérimentation du curriculum du cycle primaire, le renforcement des capacités des DSEE et Directeurs d'Ecoles, et la formation des maîtres à la pratique de la lecture ;

- Accélérer le processus d'acquisition des manuels scolaires et guides du Primaire pour les rentrées scolaires 2005-2006 et 2006-2007, veiller à leur disponibilité au niveau des élèves, et poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative « coins de lectures » dans les écoles ;

- Conduire périodiquement des évaluations des acquis des élèves à travers une utilisation optimale des ressources existantes, renforcer les capacités de la CNCESE et celles des enseignants en technique d'évaluation formative ;
- Dynamiser le partenariat dans la formation initiale en vue du choix judicieux et de la stabilisation des écoles associées : condition critique d'une formation pratique de qualité ;
- Poursuivre la réforme curriculaire des ENI à travers le programme formalisé, et soutenir l'application du modèle de formation initiale (formation en alternance), en assurant à temps la couverture financière en vue d'une prise en charge effective des différentes cohortes d'élèves-maîtres en général, de la 2ème et 3ème cohortes en particulier ;
- Renforcer les structures et les mécanismes de la formation initiale (Mastère et Doctorat) et de la formation continue des enseignants ;
- Créer les conditions nécessaires à la poursuite des réformes des programmes d'études, ainsi que l'appui à la modernisation des équipements pédagogiques indispensables à l'amélioration de la qualité.

Gestion

- Mettre en œuvre une politique sectorielle de gestion des flux d'élèves à travers l'application des recommandations du document cadre issu des ateliers de Kamsar et de la Politique de l'Enseignement Secondaire ;
- Assurer une meilleure gestion des enseignants à travers la poursuite de l'assainissement du fichier des personnels, l'exploitation et la mise à jour des bases des données installées dans les IRE, la formation des SAAF au logiciel de gestion, ainsi que la prise en charge au point de vue salaires des nouveaux diplômés des ENI ;
- Rendre plus opérationnel le cadre de partenariat existant entre les Départements en charge de l'Education et les PTF en Education en vue d'assurer une meilleure coordination des appuis et interventions.

Acronymes

	AGENCE Canadienne pour le développement international
AFD	Agence Française de développement
AMORE	Appui à la mise en œuvre des réformes
BAD	Banque Africaine de développement
BEPC	Brevet élémentaire du premier cycle
BID	Banque islamique de développement
BNR	Bureau national du recensement
CEC	Centre d'encadrement communautaire
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFP	Centre de formation professionnelle
CPMF	Conseiller pédagogique/ maître formateur
CRD	Comité de rénovation de l'école
CU Labé	Centre universitaire de Labé
CU N'Zérékoré	Centre universitaire de N'Zérékoré
DEV	Direction de l'éducation de la ville de Conakry
DPE	Développement de la petite enfance
DPE	Direction préfectorale de l'éducation
DSPE	Direction sous préfectorale de l'éducation
ENI	Ecole normale des instituteurs
ERAM	Ecole régionale des arts et métiers
EUDP	Entraide universitaire pour le progrès et le développement
FAD	Fonds arabe de développement
Finex	Financement extérieur
FRADE/ANAH	Fraternelle de Développement / Association des Normaliens pour l'Alphabétisation et l'hygiène
GNF	Guinée nouveau franc
IDA	International développement association (Banque Mondiale)
IES	Institution de l'enseignement supérieur
INRAP	Institut national de recherche et d'action pédagogique
IRE	Inspection régionale de l'éducation
IRS	Institution de recherche scientifique
ISAV	Institut supérieur des sciences agronomiques et vétérinaires
ISMG	Institut supérieur des mines et de la géologie
ISSEG	Institut supérieur des sciences de l'éducation de Guinée
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MEPU-EC	Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique
MESRS	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MET-FP	Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
NFQE	Niveau fondamental de la qualité et de l'équité
ONG	Organisation non gouvernementale
PAAB	Plan d'action annuel budgétisé
PAREEG	Projet d'appui
PARPES	Programme d'Appui à la Rénovation Pédagogiques des Ecoles du Secondaire
PEN	Professeur d'école normale
PEPT	Programme éducation pour tous
PDS	Plan de développement stratégique
PIB	Produit intérieur brut
SSP	Service de statistique et de planification
TBA	Taux brut d'admission
TBS	Taux brut de scolarisation
TNA	Taux net d'admission
TNS	Taux net de scolarisation
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance
USAID	United states agency for international development
VIH/SIDA	Syndrome immunodéficitaire acquis